numéro
50
septembre/octobre 2005

JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

EXTRÊME DROITE. NON, MERCI !
action POUR QUE VIVE BRUXELLES

Belgique - België
P.P.
1020 Bruxelles 2
1/1480

Le journal du Collectif

Solidarité Contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Edito

Chiche !

L'année sociale 2004-2005 s'est achevée. Les télévisions sont passées aux programmes d'été. Ce fut le temps du Tour de France, de la fête nationale, des festivals de musique et théâtre, des jobs étudiants, des escapades à la Mer du nord... Vous vous êtes détendus, reposés, vous avez remplacé vos quotidiens habituels par quelques magazines. Salariés, sans-emploi, pensionnés, que vous le vouliez ou non, vous étiez en vacances. Et c'est bien connu, il ne se passe pas grand-chose pendant les vacances. Quoique… Le gouvernement vous a préparé une nouvelle année sociale torride. Après les 200.000 emplois, après DHL, après BHV, notre Premier ministre a encore frappé. Il a affiché fin juin une belle dose d'optimisme et nous a annoncé un objectif : promouvoir le « vieillissement actif », et donné une date limite, la mi-octobre. Après les cafouillages communautaires, nos politiques ont décidé d'agir et de prendre leurs responsabilités. Les vrais problèmes sont socio-économiques. Cet été ils ont travaillé. Ils se sont attaqués au problème du taux d'emploi. Avec le vieillissement de la population, la chute de la natalité, ... tout le monde l'a entendu à maintes reprises, l'avenir de notre sécurité sociale ne serait plus assuré…[1]

Les mesures proposées - pour résoudre un problème mal posé - sont régressives sur le plan social. Il nous faut espérer (et nous pouvons y contribuer !) que les tensions gouvernementales ne permettent pas à Verhofstadt de remplir l'objectif annoncé ou qu'il soit reporté. La réponse gouvernementale est totalement… absurde en ces temps de chômage de masse. Il est proposé de faire travailler les « vieux » plus longtemps, de manière générale de « limiter » les prépensions conventionnelles et particulièrement de supprimer les prépensions en cas de

Bulletin de liaison bimestriel du Collectif Solidarité contre l'Exclusion asbl
Editeur responsable : Felipe Van Keirsbilck - 43 rue Philomène - 1030 Bruxelles
Dépôt légal : Bruxelles 2 - 1020 Bruxelles

Sommaire

Collectif ..... page 4 à 6

Libéralisation du secteur gaz/électricité = coupure des mesures sociales ? 4
Drink de rentrée du Collectif 4
Justice pour tous : Conseil d'animation du 25 mai 5

Plate-forme Stopchasseauxchômeurs ..... page 7 à 15

Des actes, enfin ? Le PS au pied du mur ! *(Yves Martens)* 7
Exclus du droit au chômage… et du droit à l'existence ? *(Stephen Dedalus)* 9
Mémoires d'un facilitateur *(Emmanuel Lothaire)* 12

Echos ..... page 16 à 18

CCSE : Yakoutaké 16
Front commun SDF : Morts de la rue 17

A lire, à débattre ..... page 19 à 25

Six mensonges sur le vieillissement et l'avenir des pensions *(Felipe Van Keirsbilck)* 19
Le vieillissement actif et la gestion des carrières *(Philippe Van Muylder)* 20
Objectifs du Millénaire, dette et fiscalité *(François Gobbe)* 23

10 ans de RGP ..... page 26 à 32

Onze moments de dialogue *(Luca Ciccia)* 26
Vers une société sans pauvreté *(Yves Martens)* 30
Justice et pauvreté *(Ghislaine de Smet)* 32

Justice et prisons ..... page 33 à 41

Les droits de l'homme ne s'arrêtent pas à la porte des prisons *(Séverine Merckx)* 33
L'évasion autorisée : le réseau « Art et prison » *(Yves Martens)* 37
Pas assez de gardiens ou trop de détenus ? *(Luca Ciccia)* 39
Les prisons de la misère *(Loïc Wacquant)* 40
Vivement dehors ! *(Ghislaine De Smet)* 41
Je suis toujourssans lunettes *(Marc Sontrop)* 41

Agenda ..... page 42

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s)

Merci pour vos dessins !

Sans illustrations (im)pertinentes, nos articles seraient bien moins agréables à lire. C'est pourquoi nous remercions notre dessinateur attitré, Eduard Verbeke, qui nous crée des petits trésors sur mesure ainsi que d'autres humoristes qui acceptent ponctuellement de nous offrir l'un ou l'autre de leurs dessins existants. Dans ce numéro, les auteurs suivants nous ont fait ce beau cadeau : Pierre Kroll (www.kroll.be), Serdu et Titom (http://bxl.attac.be/spip/rubrique.php3?id_rubrique=12).

Bienvenue au Conseil d'animation

ATTENTION : pas de Conseil d'animation en septembre !

Il est organisé tous les deux mois, en général le **dernier mercredi du mois** (sauf en juillet !), de **20h pile à 22h poil**… 41 rue Philomène, à 1030 Bruxelles. Vous êtes tou(te)s !

Renseignements : Yves Martens, tél. 02-218.09.90 ou <info@asbl-csce.be

Rédaction du journal

Comité de rédaction : Luca Ciccia, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Anne Kervyn, Yves Martens, A. Sandra, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke
Correspondants : Guy Bajoit, Catherine Brescheau, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Bernard De Commer, Brigitte Poulet, Henri Solé, Serge Van Israël, Gabrielle Vogt
Illustrations : Eduard Verbeke
Mise en page : Jean-Michel Melis

Edito (suite)

restructurations, d'obliger les salariés âgés licenciés à rester actifs sur le marché de l'emploi etc. Nous sommes bien dans la droite ligne de ce que nous connaissons déjà avec la chasse aux chômeurs. L'activation nous prend tous en tenaille. La concurrence de tous contre tous sera de plus en plus féroce. Après les jeunes, les « jeunes vieux ».

Petit échantillon : *« mesure 12- utilisation obligatoire de l'outplacement en cas de licenciement après restructuration. Afin d'inciter les travailleurs à répondre réellement à l'offre d'outplacement, le travailleur qui n'utilise pas son droit à l'outplacement et qui doit être disponible pour le marché de l'emploi, n'aura pas droit aux allocations de chômage pendant au minimum 6 et au maximum 13 semaines. L'ONEm pourra se charger du contrôle.»*[2]

Dans sa note de travail sur les fins de carrière, le gouvernement formule l'une des mises en garde qui justifierait ces mesures de régressions sociales. Âmes sensibles s'abstenir… *«Nous devons préparer l'avenir sinon il pourrait bien y avoir du travail mais plus personne pour l'effectuer. »*[3]

Chiche ! De l'emploi pour tous, nous signons des deux mains ! Aurions-nous été aveuglés par les chiffres ? Un chômage de masse, une précarité galopante, certes, mais demain le problème sera plus grave encore. Dans 15 ans, il n'y aura pas assez de bras pour faire tourner les machines. D'ici peu, avec le vieillissement, il y aura du boulot jusqu'à ne plus savoir quoi choisir.

La chasse aux chômeurs sera devenue inutile, les sites internet de mises aux enchères des travailleurs seront remplacés par des mises aux enchères des propositions d'emploi. Blague à part, que se passerait-il si la mise en garde gouvernementale se révélait juste ? Imaginez ces employeurs qui devraient courtiser des chercheurs d'emploi qui n'auraient que l'embarras du choix. Imaginez les revendications que porteront les salariés en termes de redistribution des richesses créées, de pouvoir d'achat, de redistribution du temps de travail etc. Le simple fait d'évoquer cette éventualité fait frémir toutes les fédérations patronales, tous les lobbies industriels et financiers. Et si l'enjeu réel des fins de carrière était tout simplement lié à la construction de ce futur rapport de forces salarial ?

Le gouvernement entend favoriser une carrière plus longue. Pour être certain que nous continuerons à travailler jusqu'à notre mort, est avancée l'idée des « bonus pension ». Plus longtemps vous travaillez, plus élevée sera votre pension (et fatalement, ça joue aussi en sens contraire… Ce sont les « malus » pension…). Il faut rappeler ici une vérité toute simple sur le travail. Pour la quasi-totalité des 6 milliards d'habitants de notre belle planète, le travail est une nécessité. Pour eux il est le plus souvent lourd, difficile, épuisant, répétitif. Pour quelques autres, le travail est source de grande satisfaction, de prestige, de pouvoir, de forte rémunération. Ceux qui subissent le travail comme une obligation sont culpabilisés — l'oisiveté n'est socialement acceptable que pour les gens de bonnes famille — par ceux qui en tirent le plus de satisfactions.

Après la « réforme » du minimex, après le lancement de la chasse aux chômeurs, nous devrons encore une fois faire preuve de vigilance pour empêcher que demain nous nous retrouvions, comme cette femme de ménage de la première moitié du 20ème siècle[4], à faire graver sur notre pierre tombale :

« Ne me pleurez pas, mes amis,
Ne me pleurez pas, jamais,
Car je ne vais plus rien faire
Pour l'éternité. »

Luca Ciccia
16 août 2005

(1) voir la brochure de la CNE « 6 mensonges sur le vieillissement », encartée dans ce journal, ainsi que l'article de la FGTB p. 20).

(2) « Vieillissement actif » Verhofstadt2, juin 2005, p. 34.

(3) « Vieillissement actif » Verhofstadt2, juin 2005, p. 6).

(4) Cité par Galbraith, les mensonges de l'économie, p. 38, Grasset.

Libéralisation du secteur gaz/électricité = coupure des mesures sociales ?

Quel encadrement social pour garantir à tous l'accès à l'énergie dans le cadre de la libéralisation du secteur gaz électricité en Région de Bruxelles-Capitale[1] ?

Exceptionnellement, il n'y aura pas de conseil d'animation en septembre. Nous organisons par contre un **grand débat** : **le jeudi 13 octobre à 20h**
rue Philomène 41 à 1030 Bruxelles

avec :

- **Evelyne Huytebroeck**, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'Environnement, de l'énergie et de la politique de l'eau
- **Claude Adriaenssens** de la Coordination Gaz-Electricité-Eau Bruxelles
- **Anne-Sylvie Mouzon**, présidente du CPAS de Saint-Josse

Sont également invités un(e) représentant(e) de la FGTB BXL, un(e) représentant(e) de SIBELGA, un(e) assistant(e) social(e).

Les perspectives de la libéralisation de l'énergie inquiètent nombre d'acteurs sociaux, car elles ne manqueront pas d'avoir des conséquences négatives pour une couche importante de la population de la Région de Bruxelles-Capitale. Le secteur est en effet engagé dans un processus européen de libéralisation et d'ouverture à la concurrence qui va profondément changer la situation actuelle. Le monopole de la distribution et de la fourniture d'électricité appartenant à l'intercommunale mixte (SIBELGA), aux mains des communes et d'Electrabel en Région bruxelloise pour les clients domestiques, prendra fin en 2007. Les réseaux de transport (lignes à haute tension) et de distribution resteront des monopoles aux mains du public et les tarifs seront régulés et contrôlés par la Commission de régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) ; mais la production et la fourniture seront entièrement libres et les prix répondront à la loi de l'offre et de la demande.
La Région de Bruxelles-Capitale doit prendre des mesures législatives en vue d'adapter les mesures sociales qui existent actuellement pour les consommateurs domestiques (spécialement les plus démunis) en matière d'accès effectif à l'électricité et au gaz.

(1)Un colloque académique sur la même problématique se tient le 15 septembre aux Facultés Universitaires Saint-Louis (cf. Agenda p. 42).

Drink de rentrée du Collectif, avant le débat.

Tous les membres et sympathisants du Collectif sont cordialement conviés à notre drink de rentrée, prévu **ce jeudi 13 octobre, à 19h** en nos locaux de la rue Philomène. Nous espérons vous y retrouver nombreuses et nombreux. Ce drink sera non seulement l'occasion d'établir des contacts, de discuter informellement de ce que nous pourrions faire ensemble mais aussi, plus particulièrement, de témoigner notre sympathie à Ghislaine et Henri, qui viennent de terminer leurs mandats, et de les remercier pour leur implication et pour le travail accompli.

Ghislaine De Smet est membre fondatrice du Collectif, et a été très active au conseil d'administration jusqu'en septembre 2001. Elle a également porté notre journal, depuis sa création il y a près de dix ans jusqu'à ce 50ème numéro. Elle reste membre du Comité de rédaction, mais a cependant souhaité être déchargée de sa tâche de rédac'chef.

Henri Solé a quant à lui assumé la Présidence du Collectif depuis février 2002. Alliant gentillesse et ouverture, sans pour autant manquer d'audace, il a permis à chacun de prendre sa place à l'intérieur du Collectif et à celui-ci de prendre la sienne dans le mouvement social. Nous lui devons également d'avoir remis l'association, qui s'était parfois interrogée sur son avenir, en état de marche, dans une situation à maints égards assainie. Si Henri a souhaité être déchargé de la Présidence, il continuera également à faire vivre le Collectif et reste membre du Conseil d'administration.

Arnaud Lismond, président.
Luca Ciccia, vice-président et rédac'chef.

Justice pour tous
Conseil d'animation du 25 mai

en bref

L'accès pour tous à la justice n'a pas été résolu par la loi de 1998 sur l'aide judiciaire. Les porteurs de la plate-forme « Justice pour tous » sont venus nous expliciter leurs propositions.

Manuel Lambert (Ligue Belge des Droits de l'Homme) et Maître Philippe D'Haeyere sont venus présenter la plate-forme *Justice pour tous*. Cette plate-forme est née d'une réflexion sur la loi de 1998 qui consacrait un droit à l'aide judiciaire, là où auparavant l'assistance aux justiciables indigents était à la charge du barreau, avec tout le paternalisme que cela supposait. Mais cette loi n'a pas modifié grand-chose. Dans la logique du système de l'aide sociale, c'est au justiciable de prouver qu'il est dans les conditions pour en bénéficier. Il s'agit d'une démarche compliquée peu accessible aux premiers intéressés. Du côté des avocats, le tableau n'est guère plus réjouissant : la rémunération accordée est symbolique (corsetée dans une enveloppe fermée) et le système de barème à points favorise les procédures au détriment des accords. En outre, le paiement n'intervient que 12 à 18 mois après que le dossier a été clos !

1. Les aléas de l'aide juridique aujourd'hui

• Le budget alloué aux Commissions d'Aide Juridique (CAJ) ne leur a pas permis de favoriser le développement d'un réseau large de centres de consultation proches des citoyens les moins favorisés, allant aussi si nécessaire à leur rencontre sur les lieux de leur exclusion… ;

• Si environ 25 % de la population peut bénéficier de l'intervention totalement ou partiellement gratuite des avocats volontaires pour conseiller et défendre les moins favorisés, pour 50 % des citoyens, les frais d'un procès constituent une charge qui déstabilise gravement leur budget… ou qui est tout simplement impossible à assumer !

• Le niveau actuel de l'indemnisation des avocats volontaires ne leur permet pas de vivre décemment de leur pratique de l'aide juridique dans le cadre de la loi de 1998 ;

• L'obtention de la gratuité des conseils ou des prestations d'un avocat est conditionnée par la production de documents attestant de la composition du ménage et des revenus de tous ses membres ce qui constitue souvent pour les personnes les plus fragilisées un frein très réel ;

• Ceux dont les revenus évoluent favorablement en cours de procédure peuvent se voir privés du bénéfice de l'aide juridique parce qu'ils dépassent légèrement les plafonds légaux… alors qu'ils n'ont pas pour autant les moyens de rémunérer correctement l'avocat qui les défend.

2. Proposition : un système « conventionné »

La plate-forme *Justice pour tous* plaide dès lors pour une autre façon de procéder. Selon elle, il faut un système ouvert où on ne crée pas des catégories de bénéficiaires sociaux qui y figurent puis en disparaissent ; il doit être ouvert à tous. La rémunération des avocats doit être correcte et un réel financement de la première ligne est également indispensable : un premier conseil juridique doit pouvoir être fourni par les CPAS, les plannings familiaux, les ASBL ayant un service juridique.

Quand le recours à un avocat s'avère nécessaire, l'accès doit en être garanti à tous. Or le seul garant au droit à l'accès à la justice (qui figure, comme l'accès aux soins de santé, dans la Constitution) est cette loi de 1998 au plafond d'intervention bien trop bas. L'idée promue par la plate-forme *Justice pour tous* est celle d'un système de tiers payant. Il s'agirait donc d'un conventionnement dans la lignée de celui introduit il y a 40 ans dans le domaine de la santé, mais sous une forme

différente n'impliquant pas l'intervention d'organismes mutuellistes (un projet de mutualisation des frais de justice a été lancé sans succès il y a une dizaine d'années).

L'avocat conventionné serait rémunéré selon un barème payé par un fonds pour l'accès à la justice, alimenté de manière suffisante par la fiscalité directe ou indirecte (principe de solidarité entre tous les citoyens), mais aussi par une participation des justiciables proportionnelle à leur aisance matérielle, soit un « ticket modérateur » pouvant aller de 0 % à 100 % (voire 120 %) des honoraires barémiques revenant à l'avocat.. Bien entendu, les avocats conventionnés devront le mentionner sur tous leurs documents. L'avocat demandera au client de l'informer sur ses revenus et lui dira quelle quotité il devra supporter, le point étant fait à la fin de procédure.

Ce système de conventionnement devra garantir :

- l'indépendance de l'avocat,
- l'accès immédiat et inconditionnel aux conseils et prestations d'un avocat,
- une participation du justiciable à l'équilibre financier du système proportionnelle à ses revenus,
- la viabilité du système quel que soit le niveau de l'intervention publique.

Les avocats doivent évidemment être libres d'adhérer au système (principe du conventionnement) lequel doit leur assurer une rémunération à l'acte en fonction d'un barème tenant compte dans toute la mesure du possible du temps réellement consacré à la défense des intérêts du justiciable (principe du forfait à l'acte) : pour répondre aux prescriptions européennes, le barème (indexé) établi en concertation avec les barreaux doit être sanctionné par les pouvoirs publics.

Il va de soi que le système doit être universel, faute de quoi il intéressera d'autant moins le justiciable qu'il doit payer beaucoup. Actuellement, le pro deo est à la charge du barreau. Dès lors, il est aussi resté une obligation pour les stagiaires. En gros c'est toujours la règle du : « *les jeunes, faites-vous la main sur le dos des indigents* ». On aboutit donc à un barreau à 2 vitesses, avec d'une part des avocats qui gagnent très bien leur vie et de l'autre des jeunes obligés de passer par le pro deo et des avocats volontaires mais très mal rémunérés pour les prestations accomplies en faveur des moins favorisés. Il n'y a plus, comme il y a 40 ou 50 ans, une répartition entre les avocats des dossiers rentables et de ceux qui le sont moins, voire pas (ou même gratuits). La pratique traditionnelle de pondération entre les dossiers n'est donc plus viable sur un plan strictement économique. En outre, sur le plan des principes, il n'est pas acceptable dans une société démocratique moderne, qu'il incombe à une corporation d'assurer la justice distributive s'agissant de garantir l'exercice d'un droit fondamental comme celui de l'accès à la justice.

3. Rejoignez la plate-forme !

L'objectif est de favoriser un meilleur accès à la justice pour tous les citoyens dans le souci d'une bonne gestion des fonds publics qui devront y être consacrés et d'une efficacité maximale des mécanismes à mettre en place. Toutes ces questions seront débattues prochainement au cours d'un colloque d'interpellation du monde politique. Le poids de ces propositions peut être augmenté par l'adhésion de nombreuses organisations.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec :

- Cécile MANGIN (asbl Droit des Jeunes), tél. 02 209 61 65
- Philippe D'HAEYERE (avocat au barreau de Bruxelles), tél. 02 660 13 11

Les **signataires actuels** de *Justice pour tous* sont : le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Droit des jeunes, l'Espace Social Télé-Service, Free Clinic, la Ligue des droits de l'homme, le Mouvement Ouvrier Chrétien, Solidarités Nouvelles – Wallonie et le Syndicat des avocats pour la démocratie.

Des actes, enfin ?
Le PS au pied du mur !

Le débat, animé par **Bénédicte Vaes** (journaliste au Soir), réunissait, face à **Elio Di Rupo** et **Karine Lalieux** (députée fédérale PS qui a remplacé à la mi-soirée son président, qui nous a quittés pour cause de deuil familial), **Thierry Bodson** (Secrétaire régional FGTB Liège - Huy – Waremme), **Isabelle Durant** (Secrétaire fédérale d'Ecolo), **Philippe Paermentier** (Responsable national des TSE[2]-CSC), **Dan Van Raemdonck** (Président de la Ligue des Droits de l'homme) et moi-même (animateur du Collectif Solidarité contre l'exclusion).

en bref

Le 14 juin dernier, Elio Di Rupo a enfin honoré la promesse qu'il avait faite le 5 juin… 2004 de participer à un débat organisé par la plate-forme. Le président du PS a montré quelques signes d'ouverture face aux nombreux témoignages sur les effets du contrôle renforcé. Passera-t-il aux actes ?

1. Témoignage d'un contrôleur

L'événement fut la projection d'une interview de près de 15 minutes d'un facilitateur, témoignage anonyme car *« l'ONEM contrôle non seulement les chômeurs, mais aussi son personnel »*[1]. Ce qui ressortait particulièrement, c'est que le discours sur l'accompagnement, l'aide aux sans emploi était aussi celui qui avait été tenu aux facilitateurs (*« nous avons été engagés pour notre profil social et pour faire du social »*), mais que, après quelques mois, la donne a radicalement changé (*« nous sommes appelés à faire tout le contraire : exclure, être très stricts, faire du chiffre »*).

Elio Di Rupo a semblé avoir été touché par ce film. Ses réponses ont d'abord été très classiques, outre son credo *« Si l'on veut partager des richesses, il faut d'abord les créer »* dans la foulée de l'idée de plan Marshall qu'il venait de lancer. Il a argué que les faits dénoncés sont des dérives par rapport à ce qui avait été convenu et garanti que si c'était avéré, il y aurait correction. D'autre part, sa justification de l'acceptation d'un tel plan a été comme d'habitude : la pression de l'Europe, celle des Flamands et l'isolement du PS (*« Le PS est dans le dernier quart de ce gouvernement »*). Avec (enfin) l'aveu intéressant qu'il ne s'agissait pas d'accompagner mais d'être plus dur : *« L'Europe nous pousse à durcir nos droits au chômage »*. L'accompagnement étant ce que le PS a obtenu pour atténuer le mal.

2. Les questions soulevées par Ecolo

Chaque membre du panel a développé l'un des innombrables angles sous lesquels ce plan est critiquable. Isabelle Durant : *« Qu'envisage le PS pour éviter le transfert de dépenses vers les communes suite aux exclusions de l'ONEm et quid du risque d'exclusion supplémentaire pour ceux qui après une sanction de l'ONEm se verraient refuser l'accès au CPAS ? Enfin, quand prévoirez-vous dans les budgets chômage les sommes que devrait coûter la suppression de l'art. 80 qui exclut les cohabitants de longue durée. Car si le plan n'est pas une chasse, il faudra augmenter les dépenses… »*. De fait, si, comme l'a encore dit le président du PS, *« La mécanique n'a pas pour but l'exclusion »*, les dépenses de chômage vont augmenter. Sa réponse laconique à la secrétaire fédérale d'Ecolo fut que, s'ils s'avèrent nécessaires, les ajustements budgétaires seront réalisés… Isabelle Durant de dénoncer enfin l'absence de création d'emplois véritables et au contraire une généralisation de la précarité.

3. La position des syndicats

Philippe Paermentier a voulu communiquer la colère des sans emplois et rappeler que pour la CSC, tant francophone que flamande, la règle est : *« pas d'emploi, pas de contrôle »*. Il a insisté aussi sur l'accompagnement qui ne marche pas et demandé que quand le Forem donne une *« attestation de disponibilité »*, l'on interdise les sanctions. Il a confirmé la pression ressentie chez les facilitateurs pour *« faire du chiffre »*, surtout

***Yves Martens**, sur base de notes de Luca Ciccia, Henri Solé et Felipe Van Keirsbilck*

(1) voir aussi le témoignage pp. 12-15.

(2) TSE : Travailleurs Sans Emploi.

Plate-forme

(3) voir pp. 9-11

depuis avril. Enfin, il a rappelé à Elio Di Rupo que le PS est le plus grand parti francophone. S'il veut bouger, il peut le faire. Au minimum, il faut *« suspendre la mesure pour l'évaluer »*.

Thierry Bodson (FGTB) a relevé les arguments de Di Rupo : *« si le problème, c'est la pression européenne par rapport aux allocations à durée indéterminée et au manque d'activation, ça prouve bien que le but n'est pas de remettre des personnes à l'emploi mais de diminuer les droits des TSE »*. Il a noté que le PS reconnaît donc à présent que les syndicats et la plate-forme ne s'inquiétaient pas à tort. Il réclame une véritable évaluation avec consultation des syndicats. Or, *« ce qui compte, ce n'est pas d'aligner des chiffres, mais de voir les résultats sur l'emploi et les revenus des gens »*. Les TSE FGTB, tout en exigeant le retrait pur et simple de la mesure, demandent en attendant qu'elle soit suspendue et *« qu'il n'y ait pas d'acharnement à recontrôler sans cesse les chômeurs qui ont eu un entretien positif »*.

4. La LDH et le Collectif

Dan Van Raemdonck s'étonne de la surprise de Di Rupo alors que cela fait des années qu'on voit les situations dramatiques que créent les mesures d'activation. Il demande au président de dire clairement s'il est pour ou contre l'Etat Social Actif. La LDH formule 3 exigences supplémentaires :

- s'il y a sanction, il faut que le recours soit suspensif ;
- abandon de la rhétorique du « contrat » puisqu'il n'y a aucune liberté de refuser !
- non seulement supprimer l'art. 80, mais tout le statut de cohabitant, pénalisant à tous les niveaux.

Lorsque, au nom du Collectif Solidarité contre l'exclusion, j'ai répété que le retrait était la seule solution et interpellé Elio Di Rupo sur l'inutilité d'ajouter des rustines sur une roue où il n'y a plus de pneu, il a accepté l'image et dit *« qu'on continuera à mettre des rustines parce qu'on ne peut pas changer le pneu »*. Quel aveu d'impuissance… ou de manque de volonté/courage ?

5. La salle et les suites du débat

Les témoignages nombreux de chômeurs et d'acteurs de terrain comme les accompagnateurs syndicaux (dont Freddy Bouchez – FGTB – qui a fait le lien entre le plan et l'emploi précaire et Jean Cappelle – CSC – qui a souligné le problème des casiers judiciaires), n'ont fait que confirmer la gravité de la situation. Le PS s'est engagé à discuter avec Freya Van den Bossche du problème des allocataires d'attente, a promis une évaluation en septembre et assuré que les chômeurs exclus ne seraient pas laissés sans rien : Di Rupo a même approuvé le principe de la motion relative à l'accès au CPAS[3] que la plate-forme lui a soumise, à l'exception du financement à 100% par le fédéral, impossible à obtenir selon lui. Cette question a également été épinglée dans la salle par Bernadette Schaeck, cas vécus à Liège à l'appui.

Deux jours après le débat, le PS sortait un communiqué de presse demandant une évaluation parlementaire (non suspensive). Aux dernières nouvelles, il semble que l'on s'oriente vers une évaluation par… la conférence interministérielle des ministres de l'emploi. Peu de chances, faute d'une large consultation des acteurs de terrain, que cela permette de mettre à jour les vrais problèmes… Quant au PS, jusqu'ici, si nous avions été des facilitateurs, nous aurions certainement trouvé ses efforts… « insuffisants » !

Ce débat a donc permis de montrer que le PS ne voulait/pouvait plus défendre ce plan de contrôle. Aucune personne présente ce soir-là n'est repartie en étant convaincue que *« in fine, ce plan de contrôle n'est pas si dangereux »*. Des échos positifs du débat ont été donnés dans la presse et, face à la communication rassurante de la ministre Van den Bossche, nous avons pu faire entendre une autre voix : celle des personnes concernées et de ceux qui défendent réellement leurs intérêts. La pression constante de la plate-forme a donc donné quelques fruits. A nous de continuer sans relâche jusqu'au retrait effectif de la chasse aux chômeurs !

Exclus du droit au chômage... Et du droit à l'existence ?

en bref

Que deviennent les exclus du chômage ? Conservent-ils le droit à l'aide du CPAS ? Le Gouvernement refuse de se poser ces questions et plus encore d'y répondre. La Plate-forme contre le projet de chasse aux chômeurs l'interpelle sur ce sujet.

1. Poser les questions qui dérangent

La bataille pour le retrait du plan de « contrôle renforcé » des chômeurs se noue avant tout autour de l'élaboration de l'image que l'opinion publique se fait de la nature du plan et de sa mise en oeuvre. Depuis l'annonce de son instauration, le Gouvernement fédéral répète que celui-ci vise à *« suivre les chômeurs de près et éviter qu'ils ne se découragent »* et que son but est de *« permettre à un maximum de demandeurs d'emploi de décrocher un travail. »*[1].

A l'inverse, la Plate-forme répète que ce plan ne créera pas d'emplois mais qu'il constitue une gigantesque machine à culpabiliser les chômeurs, à exclure les plus faibles et à précariser les conditions de travail. Un an après son démarrage, le dispositif de contrôle renforcé commence à rentrer dans les mœurs, mais la perception que la population en a n'est pas encore figée. Car en produisant ses premiers effets concrets, le plan rend chaque jour plus flagrant l'écart entre la réalité des mesures et la vision du Gouvernement. Ce refus du réel conduit l'équipe Verhofstadt-Onkelinx à feindre ignorer la situation des personnes exclues, quitte à leur dénier même le droit à l'existence. Il revient donc à ceux qui s'engagent pour la défense des droits des chômeurs de forcer l'ouverture d'un débat public autour des questions qui dérangent : Comment les personnes exclues du chômage peuvent-elles continuer à vivre ? Bénéficient-elles, en cas de besoin, de l'aide du CPAS ?

Le droit au chômage et celui à l'aide sociale ou au revenu d'intégration ne relèvent pas des mêmes objectifs ni du même cadre légal. Le premier constitue une assurance, liée au travail salarié, contre le risque de perte d'emploi et est donc dans son principe indépendant des autres revenus dont la personne dispose. Le second constitue une intervention de l'Etat fondée sur la reconnaissance d'un droit fondamental et inconditionnel de chaque individu à la dignité humaine, lié à l'état de besoin de la personne. Il semble dès lors logique d'estimer que la personne ayant perdu le droit aux allocations de chômage et dépourvue de ressources dispose encore de la garantie de pourvoir bénéficier du droit au revenu d'intégration. Dans les faits, pour cette catégorie de personnes, la reconnaissance de ce droit est laissée à l'appréciation arbitraire de chaque CPAS local.

***Stephen Dedalus**, membre de la Plate-forme contre le plan de chasse aux chômeurs.*

2. Rassurer, se dérober, exclure

Tels semblent être, en la matière, les trois temps de la valse gouvernementale. Soucieux de donner une image rassurante de son plan de contrôle des chômeurs, le Ministre Frank Vandenbroucke indiquait en mars 2004 : *« Nous ne pouvons garantir la protection offerte par les allocations de chômage que si elles bénéficient aux personnes réellement en quête d'un travail. Celles qui n'ont pas droit aux allocations de chômage peuvent réclamer un revenu d'intégration. »* [2]

En avril 2004, Mme Arena, alors Ministre de l'Intégration sociale, fut interpellée à la Chambre par la Députée Zoé Genot (Ecolo) sur le fait de savoir si l'exclusion du chômage prise en application des nouvelles dispositions pourrait constituer un motif de refus d'intervention pour les CPAS. Force est de constater qu'en cette occasion, la Ministre se signala par sa capacité à se dérober et à répondre sans donner aucun éclaircissement réel sur l'attitude que les CPAS doivent adopter dans la situation qui lui était soumise : *« Il n'y a pas de lien automatique avec le revenu d'intégration, vous le savez bien. C'est donc sur la base de la situation particulière de la personne qui se présente à un CPAS que le droit au revenu d'intégration lui est donné. C'est en fonction des revenus du ménage, des revenus de la personne. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui que toute personne qui demain n'aurait plus droit à l'allocation de chômage aurait automati-*

(1) F. Vandenbroucke, Le suivi des chômeurs, mars 2004.

(2) Idem

quement droit au revenu d'intégration. Ce n'est pas vrai. C'est la situation spécifique d'une personne par rapport à son revenu minimum, qui lui donne un droit garanti au revenu d'intégration. Il n'y a pas de lien de cause à effet entre les deux. »[3]

Un an plus tard, nous n'en sommes plus à interpréter la réglementation et à formuler des suppositions sur la façon dont sont traités les chômeurs exclus. Avec les premières exclusions du chômage prises en application du plan, nous pouvons constater que dans les faits celles-ci peuvent constituer pour certains CPAS un motif de refus d'octroi du revenu minimum d'insertion.

L'octroi du revenu d'intégration sociale est régi par la loi du 26 mai 2002 qui prévoit que, pour pouvoir prétendre au droit au revenu d'intégration sociale, la personne doit *« être disposée à travailler, à moins que des raisons de santé ou d'équité l'en empêchent »*. Certains CPAS en tirent manifestement la conclusion que, du fait même que l'ONEm ait jugé les efforts de recherche d'emploi d'une personne « insuffisants » et l'ait sanctionnée par le retrait de ses allocations, celle-ci ne peut plus être considérée comme disposée à travailler ni dès lors recevoir le revenu d'intégration.

Pourtant, plusieurs éléments tendent à établir que la sanction de l'ONEm ne pourrait, en droit, constituer une cause de refus. La circulaire du 6 septembre 2002 indique en effet que pour l'octroi du revenu d'insertion la *« disposition au travail n'est pas jugée de la même façon que pour la législation sur le chômage. Les critères en matière de chômage ne sont pas applicables »*. Dans le même sens, certains éléments de jurisprudence établissent le droit à l'intervention du CPAS pour les chômeurs exclus par l'ONEm en invoquant le principe que l'on ne peut être sanctionné deux fois pour la même faute ou encore que la disposition au travail doit être, pour l'octroi du revenu d'intégration, appréciée à tout moment et qu'un fait passé ne peut être constamment invoqué pour justifier un refus.

Les pratiques varient donc. Dans la situation de flou entretenue par le Gouvernement, certains CPAS prennent argument de la sanction de l'ONEm pour refuser l'octroi du revenu d'intégration tandis que d'autres ne le font pas. Or, tous les chômeurs exclus par l'ONEm ne disposent pas, on s'en doute, de l'assistance juridique nécessaire pour défendre leurs droits en justice face aux CPAS. Certains se trouvent donc, une fois exclus au nom du « contrôle renforcé », dépourvus de tout moyen d'existence.

3. Faire savoir pour faire changer

Alors qu'il affirmait dans son accord de formation que *« La garantie d'un service des CPAS pour tous est essentielle »* (et qu'il célèbre avec fastes le dixième anniversaire du Rapport général sur la pauvreté (cf. articles pp. 26-32), le Gouvernement fédéral vient de créer une nouvelle catégorie de sans droits. La contradiction entre les discours et les faits est ici flagrante. Les premiers font miroiter l'aide à la recherche d'emploi et même la création de 200.000 postes de travail. Les faits nous enseignent quant à eux que le modèle de « l'Etat social actif » qui est prôné signifie en vérité, pour une partie de la population, le renvoi à la mendicité ou à la débrouille plus ou moins légale.

Parallèlement à la poursuite de sa campagne pour le retrait du plan de chasse aux chômeurs, la *Plate-forme Stopchasseaux chomeurs* a donc décidé de mettre l'accent sur cette question et de lancer une campagne pour établir le droit au revenu d'intégration et à l'aide sociale financière pour les chômeurs exclus en application des nouvelles mesures de contrôle. Dès septembre, l'ensemble du monde politique devrait être interpellé sur ce sujet.

Une première réaction nous est déjà parvenue au nom de la Fédération des CPAS de Wallonie, sous la signature de M. Claude Emonts (PS), Président du CPAS de Liège :

« Notre Fédération ne peut accepter d'être

(3) Z. Genot, Députée, Question à la Ministre de l'Intégration sociale sur le droit au revenu d'intégration sociale d'un chômeur exclu par l'Onem - Extrait du compte rendu intégral de la réunion de la Commission de la Santé publique de la Chambre du mardi 20 avril 2004.

associée de quelque manière que ce soit à votre démarche [...] Sur le fond, nous ne pouvons souscrire à vos revendications. En effet, premièrement, il apparaît non démocratique d'inviter les pouvoirs locaux à adopter une motion politique sur des droits formellement reconnus dans de multiples dispositions légales et réglementaires. En agissant de la sorte, vous portez atteinte aux principes fondamentaux de notre Droit. Deuxièmement, il est intolérable de suggérer une discrimination à l'encontre d'un public particulier en invitant les CPAS à les traiter différemment. Les règles de droit ne peuvent donner lieu à des mises en oeuvre particulières en fonction d'un public déterminé. »[4].

Tout refus d'octroi du revenu d'intégration constitue une économie pour l'Etat et pour le CPAS. Le combat est donc loin d'être gagné d'avance.

Un observateur politique notait : *« Avec la loi du 26 mai 2002 et ses dispositions relatives à la mise à l'emploi, les CPAS ont obtenu une raquette de ping-pong pour renvoyer leurs « clients »vers l'ONEm en les faisant travailler le temps nécessaire pour ouvrir leur droit au chômage. Avec l'adoption, en 2004, des nouvelles mesures de contrôle renforcé des chômeurs, l'ONEm vient de recevoir une raquette de tennis pour les renvoyer vers les CPAS. »* A défaut de pouvoir créer de l'emploi ou éradiquer la pauvreté, le Gouvernement fédéral et certaines autorités communales paraissent manifestement vouloir dénier toute existence et tout droit à l'existence aux pauvres ou aux sans emplois.

Chacun peut cependant contribuer à faire évoluer les choses, notamment en soutenant les activités de la plate-forme ou en interpellant personnellement les présidents de parti, les députés de sa circonscription ou les élus de sa commune[5].

A l'heure où des échéances électorales se rapprochent, c'est le moment d'intensifier nos luttes et d'exiger, ensemble, que les actes des élus correspondent aux meilleures intentions démocratiques qu'ils affichent.

L'ensemble des documents cités sont disponibles sur le site <www.stopchasseauxchomeurs.be>.

(4) Ce dernier argument signifie que la Fédération des CPAS considère qu'il serait « discriminatoire » de traiter plus favorablement du point de vue du droit au revenu d'intégration le chômeur exclu parce que l'ONEm a jugé que ses efforts de recherche d'emploi étaient insuffisants que celui qui a été exclu parce qu'il a refusé un emploi convenable.

(5) On trouvera sur le site <www.stopchasseauxchomeurs.be> les informations sur cette campagne pour garantir l'accès au CPAS des chômeurs exclus et des exemples de lettres types à envoyer aux députés ou aux conseillers communaux. Plus d'infos : 02-218.09.90

Mémoires d'un facilitateur

en bref

Coup de projo sur le « Programme d'activation des chômeurs », par ce témoignage d'un ex-facilitateur progressiste qui est resté cohérent avec ses idéaux.

Emmanuel Lothaire, *<emmanuel.lothaire@skynet.be>*.

Plate-forme Stopchasseauxchomeurs

1. Une histoire qui commence bien

Le 1er septembre 2004, nous nous retrouvions, à près d'une centaine, dans l'auditoire de l'ONEm pour la séance d'accueil. Flamands, Wallons et Bruxellois, sélectionnés tambour battant en juillet et août, jeunes et moins jeunes, avec ou sans expérience. Les nouveaux facilitateurs étaient surtout des facilitatrices, à l'exception notable de l'équipe de Bruxelles, qui se démarquait par une approche équilibrée homme/femme, origine pluriethnique. Nous avions tous une fibre psychosociale marquée. Ce qui est remarquable puisque, si le Selor avait effectué un premier tri, c'est l'entretien individuel qui fut déterminant, celui-ci étant dirigé par chaque directeur de Bureau de Chômage. Il faut croire que le cahier de charges fédéral avait été respecté à la lettre.

Ce fut ensuite un mois bien rempli d'une formation de qualité mais aussi de quantité, la réglementation chômage étant à l'image de notre pays, issue de réformes successives et de compromis, c'est-à-dire compliquée. Nous avions déjà l'impression que tout n'avait pas été prévu pour le lancement du Programme d'Activation des Chômeurs (« Dispo ») et qu'une part des critères de sélection comportait une bonne dose de créativité et de 'proactivité'. La suite des événements ne m'a pas donné tort.

2. Pourquoi devenir facilitateur ?

On peut en effet se demander ce qui pousse à postuler pour une fonction soumise à la critique alors qu'on se prétend social et progressiste. Le plan initié par M. Vandenbroucke et réalisé par Mme Van Den Bossche a été la cible des syndicats dès son baptême au sommet de Gembloux, il est à l'origine de la plate-forme 'Stop chasse aux chômeurs'.

Je ne peux parler qu'en mon nom propre, mes motivations furent diverses. Mon expérience professionnelle et ma connaissance du milieu socioprofessionnel bruxellois m'inclinait à rentrer à l'Orbem. N'y étant pas encore parvenu, je décidai de tenter ma chance dans une fonction 'Ressources Humaines' ; mes compétences furent prises en considération lors de mon entretien d'embauche. Je n'ai cessé de les employer à l'ONEm sans encourir de remarques quant à ma façon de travailler, bien au contraire.

Je n'ai d'ailleurs aucun regret quant à mon choix, même si j'ai traversé des périodes de déprime, d'insomnie, de surmenage. Je sais que je ne suis pas le seul à vivre ce boulot avec les mêmes interrogations. Le profil idéal du facilitateur doit être celui d'une personne tourmentée apte à se remettre en question avant son employeur.

Or, il faut bien avouer que nous avons découvert un employeur rompu aux meilleures techniques ICT (Information Communication Technology) de management, avec excès sans doute. L'ONEm est atteint de réunionnite aiguë, accompagnée d'obsession de formation. Tout est mis en statistiques censées aider à la compréhension (les fameux tableaux de bord), rassemblées dans un cockpit à l'administration centrale de Bruxelles. Une pièce sombre qui présente les chiffres réduits en graphiques, où les cadres viennent apprendre qu'on fait dire ce qu'on veut aux chiffres, nous y reviendrons. Le plus impressionnant de l'intégration informatique est sans conteste la faculté de consulter les documents numérisés à l'écran. On est très proche du bureau zéro papier. Mais…

3. La réalité du terrain

Dès la mi-octobre, nous fûmes invités à commencer les convocations afin de réaliser les premiers entretiens individuels de vérification du comportement de recherche. Trop tôt, car nous n'avions pas intégré toute la matière, les programmes informatiques étaient pourris de bugs et nous n'avions pas eu l'occasion de réfléchir à une quelconque méthode de travail. Soit. Nous avons donc reçu nos premiers 'clients', sans doute aussi

stressés qu'eux. Nous, parce que nous avions l'envie de bien faire ; eux, parce qu'une convocation est synonyme de possibles sanctions. J'estime, par ailleurs, que 4 à 13 semaines d'exclusion pour des infractions administratives est très lourd. Je ne connais pas de tarif comparable en matière d'amende, surtout par rapport à un public qui est déjà fragilisé et qui vit pratiquement au jour le jour. Les allocations sont le seul revenu pour beaucoup de gens.

La majorité du premier public-cible (les moins de 25 ans) était constitué d'allocataires d'attente, des jeunes qui passent des études au chômage. La première chose qui m'a frappé est le manque d'orientation dans l'enseignement professionnel — surtout — et technique. Après des essais dans différentes sections, ces jeunes parviennent à l'anniversaire de leur 18 ans sans être orientés vers une formation qui leur conviendrait et qui n'est pas un cul-de-sac (arrêtons de former des bataillons de couturières, alors que les petites mains sont au travail dans les ateliers d'Asie). Il est évident que ces gens vont aboutir au chômage et devront être pris en charge dans des filières de formation socioprofessionnelle coûteuses.

A Bruxelles, les familles monoparentales sont nombreuses ; j'ai été surpris par toutes ces mères courage qui doivent élever l'avenir de la nation dans des conditions aussi précaires. L'effet de surprise fut partagé par notre système informatique et par le règlement qui n'avaient pas prévu le cas des femmes enceintes. On a évité de justesse d'envoyer des femmes au ventre bien rond en recherche d'emploi. La possibilité scandaleuse d'obliger une solution de garde pour les enfants non scolarisés s'est heurtée au bon sens et à la révolte de quelques-uns. Cet incident est pour moi révélateur de décisions prises par des gens qui ignorent les réalités du terrain : M. Verhofstadt en tête, qui félicite sa Ministre de l'Emploi pour son accouchement en ajoutant qu'il y a au gouvernement quelqu'un qui fait quelque chose pour lutter contre le vieillissement de la population… Il faudrait alors qu'il y ait des places pour les petits des demandeurs d'emploi en recherche, que le temps partiel entre dans le vocabulaire de subsidiation des crèches, de même que les horaires difficiles (tôt, tard dans la distribution, l'Horeca, le non marchand).

4. Des rencontres pleines de richesse

Mais l'essentiel de mon expérience de facilitateur, et cela, personne ne pourra me l'enlever, restera cette formidable rencontre avec mes Frères Humains, chrétiens, juifs, musulmans, athées. Je pense avoir suffisamment bien fait mon boulot pour déconnecter l'appréhension et entrer en relation avec mes « clients », les grandes gueules comme les timides, les paumés comme les (plus que) débrouillards.

Je ne peux pas entrer dans le détail pour décrire certaines situations afin de préserver la confidentialité des entretiens, mais je retiendrai les cas qui paraissent insolubles parce qu'ils sont les plus révélateurs de la difficulté de s'insérer sur le marché du travail. Les ex-détenus qui portent leur casier judiciaire comme une croix en attendant la réhabilitation, les dépressifs profonds, les personnes qui ne sont pas des intellectuels et qui ont un problème physique qui les empêche de choisir un boulot manuel. Mais surtout les femmes, battues, violées, séquestrées, harcelées, qui ont osé devant moi, un homme, avouer leur situation. C'est le plus grand remerciement que j'ai à faire à celles que j'ai rencontrées dans le cadre de mes fonctions. J'ai failli plusieurs fois mettre ma démission en jeu pour pousser un de leurs dossiers, mais mon argumentation triompha sans passer par cet extrême. J'ai finalement démissionné, mais ce fut pour soutenir une de mes collègues. Il est vrai également que le cœur n'y était plus, notre mission s'étant au fil du temps dénaturée.

5. Quels sont les objectifs de « Dispo » ?

En effet, au moment de démissionner, début juin, j'avoue que les objectifs ne me paraissaient plus très clairs. Le projet a évolué comme une girouette au vent politique. L'article 70 (qui sanctionne une non-réponse à une convocation) a été remanié dans le sens de l'assouplissement pour lequel je me suis

battu. A contrario, l'évaluation du premier contrat a été rendue rigide et tend à une application stricte et sanctionnante. Par exemple, si le facilitateur est juge au moment de l'élaboration du contrat, il est 'coincé' par l'obligation de contrôler que chaque point a été intégralement respecté 4 mois plus tard (10 réponses à des offres d'emploi = 10 preuves de réponses, pas une de moins). Je me demande pourquoi engager des gradués pour effectuer un tel travail administratif. De plus, au fil du temps, la direction de l'ONEm a 'encouragé' les actions de recherche (réponse aux offres, inscription en intérim, candidatures spontanées) avec obligation de résultat chiffré au détriment d'actions de resocialisation (contacts avec le tissu associatif, ASBL, Mission Locale, ALE). Or beaucoup de chômeurs en ont le plus grand besoin.

Les effets d'annonce font miroiter des moyens supplémentaires pour l'accompagnement des chômeurs, mais je constate qu'en moins de 6 mois, notre petite équipe a 'réussi' à saturer l'Orbem, Bruxelles-Formation et toutes les structures d'accueil (Missions Locales, ALE, Intérim,…) de la région. Le risque est grand de transformer une mesure de l'Etat Social Actif en « Chasse aux cachets » stérile, le but étant de « passer » l'examen sans espoir d'améliorer sa condition, avec le risque que la mesure rate son objectif et encourage la fraude. Les gens que j'ai rencontrés ont bien intégré le principe de la preuve : étant dévalorisés par leur situation (échec dans la démarche sociale, relationnelle du contact avec les employeurs), ils croient que leur parole ou leur bonne volonté ne suffit pas. Ce sont souvent des gens qui ne maîtrisent pas les techniques d'entretien. Donc, ils développent une stratégie de collecte des preuves (parfois en dépit du bon sens). Le tam-tam dans les files de pointage leur apprend qu'il faut se présenter avec une liste de magasins démarchés en candidatures spontanées : nom de l'enseigne, date, cachet, signature. Avec le risque de voir se développer un marché noir de ce genre de listes, mais surtout de casser un début de relation avec un employeur potentiel : « *Ah vous venez juste pour le cachet pour l'ONEm !* ».

Je reviens sur la sévérité des sanctions pour les allocataires d'attente qui ne réussissent pas l'évaluation du premier contrat (suppression totale pendant 4 mois). Il est illogique de demander plus en terme de recherche d'emploi à quelqu'un dont la première préoccupation va être d'assurer ses moyens de subsistance pour les mois à venir. Cette charge retombe sur les CPAS (du fédéral vers le communal), or le recours à l'aide sociale est vécu comme la dernière des extrémités par les chômeurs, c'est un sous-statut par rapport à leur précarité. Visiblement, mais il n'y a pas de statistiques, des recalés disparaissent dans la nature et alimentent les réseaux de travail en noir. Au moment où la même Ministre développe le Centre interministériel de lutte contre le travail illégal (CETRIL), on peut se poser la question du gaspillage de ressources pour contrer ce que

l'on crée — encourage — par ailleurs.

Dispo ne peut continuer que sur base d'une acceptation de son caractère intrusif et contrôlant en regard de résultats quantifiables (il n'y a à nouveau pas de statistiques quant au retour au travail). Or le plus grand doute m'assaille et j'avoue ne pas avoir eu de réponses face aux bons élèves qui respectaient et dépassaient les objectifs de leur contrat : « *Et maintenant que j'ai fait tout ce que vous m'avez demandé de faire, je ne trouve toujours pas de boulot !* ».

6. Conclusion et propositions

Pour avoir été trop souvent le premier intervenant psychosocial ou ressources humaines que les gens rencontraient, à la limite un 'lettré administratif' bienveillant, aidant, j'estime qu'il faut porter la réflexion sur la finalité de *Dispo* au plus haut niveau. 600.000 personnes dans notre pays valent bien que l'on mette en place des espaces de débat et réflexion, comme on l'a fait à juste titre pour les crimes de Dutroux ou du Rwanda.

Je plaide donc pour que l'évaluation de ce projet et, d'une manière plus globale, du marché de l'emploi soit l'objet d'une commission parlementaire, lieu de débat où pourraient s'exprimer tous les acteurs : facilitateurs, chômeurs, accompagnateurs, formateurs, opposants comme adeptes d'un durcissement de la mesure, fédéraux, régionaux ou locaux. Ce serait le moment d'une remise à plat comme notre pays en a la capacité et que les générations futures méritent.

En attendant, il me semble clair qu'une mesure conservatoire devrait viser les gens déjà exclus, pour eux, pour les CPAS mais aussi pour stopper les effets pervers du système mis en place. La non-exécution avec effet rétroactif des suspensions d'allocations permettrait de dédramatiser l'évaluation du projet *Dispo*.

Comme vous l'aurez compris, je signe par la présente mon adhésion à la plate-forme *Stop chasse aux chômeurs*. J'en assume les risques, ce « passage à l'ennemi » alimentera des commentaires et des réactions chez mon ancien employeur. Je le fais simplement en respect de mes idéaux, sans avoir l'impression de les avoir une seule fois trahis depuis le 1er septembre 2004.

Yakoutake

Comité de Citoyens Sans-Emploi a.s.b.l., *rue Eugène Cattoir 31 1050 Bruxelles.*

Contacts : 0486 30 00 73 ; ***Marc Bruynbroek-Lautal*** *0486.30.47.69 ; <yakoutake@yahoo.fr> ; <ccse-yakoutake@brutele.be>.*

Le *Comité de Citoyens Sans Emploi* a été créé en 1999 dans le but principal d'aider les usagers dans leurs démarches auprès des administrations, CPAS, ORBEM, ONEM, etc.

A ce jour, le CCSE organise des permanences hebdomadaires d'information, des lieux de paroles sous différentes formes, accompagne et dirige les usagers dans les divers services publics et sociaux, témoigne des difficultés des défavorisés dans les différents rapports régionaux, fédéraux, universitaires sur la pauvreté et dans les écoles d'assistants sociaux.

Le CCSE est également partenaire de plusieurs activités socioculturelles à Ixelles et est reconnu par la région de Bruxelles-Capitale comme association où les pauvres ont la parole.

A ce stade de notre existence, le CCSE a décidé l'élargissement de ses moyens de communication en créant YAKOUTAKé : une cellule de production audiovisuelle destinée à donner aux défavorisés l'opportunité de s'exprimer par les moyens audiovisuels en participant à la réalisation de films, témoignages, reportages, fictions.

Nous avons confié la responsabilité de YAKOUTAKé à Marc Bruynbroek-Lautal, cinéaste confirmé actuellement sous contrat article 60. La participation au salaire de celui-ci s'élève à 350 euros mensuels suite à un accord de partenariat avec le CPAS de Schaerbeek.

Nos réalisations

Reportages

- *Pauses-cafés* en partenariat avec le MOC
- *Des briques et des tuiles* pour le Groupe Forum
- *Les 20 ans de l'Espace Malibran* pour la Mutualité Saint Michel
- *Je veux être assistant social* en partenariat avec l'Institut Cardijn
- *Le fabuleux destin d'Arielle Demock* en partenariat avec l'ISCO
- *XL en couleurs* en partenariat avec ID 53
- *Viaduc en fête* en partenariat avec l'asbl Viaduc
- *Ici et d'ailleurs* en partenariat avec l'asbl Ici et d'ailleurs
- *Goûter Boondael* en partenariat avec la Coordination Sociale d'Ixelles
- *Les paradis fiscaux* pour Kairos Europe et Attac
- *Interview facilitateur* pour la plate-forme Stop chasse aux chômeurs

Documentaires

- *The PROG Convention 1* et *The PROG Convention 2*
- *La Musica del Bosque*
- *Be Continental Circus*

Courts-métrages

- *Du bonheur pour tout de suite*
- *La relaxation des légumes*
- *Cool horoscopes*
- *Marco Cantaro dans le Bras Rouge*

Collectif Morts de la Rue à Bruxelles
Ou comment des exclus ont commencé à bouger

1.Enfin un domicile fixe

Dix sept octobre 2004 une manifestation pour le droit au logement est organisée à Bruxelles sur l'initiative du RBDH. Il était demandé aux différentes associations de défiler d'une manière ludique sur le thème du logement. En réunion du Front des sdf, nous étions peu intéressés lorsqu'un membre s'écrie *« mais si, nous on a un logement fixe : notre cercueil, c'est ça notre domicile fixe et on n'en sera jamais expulsé »*. Les suggestions fusent on va fabriquer un cercueil fictif, on peut trouver des couronnes déclassées dans un cimetière, on va écrire le noms des copains décédés sur le cercueil, faut faire un grand calicot.
Le plus délicat fut d'établir une liste des noms des copains disparus ; on connaissait les surnoms, mais on avait oublié la date du décès. Finalement, grâce à la collaboration de plusieurs associations une liste bien approximative d'une cinquantaine de personnes est affichée sur le cercueil à côté de la couronne mortuaire. Celui qui devait rédiger le calicot « Enfin un Domicile Fixe » a hésité jusqu'à la veille, tellement il trouvait l'idée saugrenue.

Pourtant, le jour-dit, des groupes de SDF venus de Charleroi, Liège, La Louvière ont voulu absolument nous rejoindre avec leur liste propre de sans abris décédés. Parmi les différents groupes mobilisés autour du logement, celui des SDF avec leur domicile fixe était probablement le plus nombreux : une bonne trentaine de personnes, toutes concernées. De plus, un autre groupe était venu avec un vrai cercueil ! A la fin du défilé de bicoques de toutes les couleurs, des SDF ont obligé un animateur de lire publiquement et très lentement la liste des morts. L'émotion était forte pour tous les participants.

2. Mobilisations

Quelques mois plus tard un animateur ATD a attiré l'attention sur le fait qu'à Paris, les associations gardaient le nom des SDF décédés et organisaient une journée nationale d'hommage. La ballade avec le cercueil, la découverte de deux morts dans un tunnel désaffecté et l'exemple de la France furent les étincelles qui déclenchèrent une véritable mobilisation tant au niveau des associations que parmi les personnes concernées. Actuellement, le réseau fonctionne à Bruxelles Ville, et les 19 autres communes seront également invitées à participer.

***Jean Peeters**, Front commun sdf ; tél. 0479-68.60.20 ; <peeters.jean @skynet.be>*

3. Un collectif

Aujourd'hui, le collectif est composé d'associations de première ligne[1], de ceux qui vivent dans la rue, d'autres citoyens bruxellois et d'institutions. Ensemble, de manière informelle ils constituent un réseau pour permettre un traitement digne de tous au moment de la mort. L'objectif est multiple : assurer une mise en bière digne malgré l'absence de la famille, prévenir les amis, garder la mémoire de la personne, être une interpellation du monde politique par rapport à la crise de logement etc.. Nous avons compté plus de 80 décès depuis 1999 en région bruxelloise, en moyenne avant l'âge de 45 ans.

(1) Parmi les associations *moteurs* : ATD Quart Monde, Bij Ons/Chez Nous, De schakel, Diogènes, Droit sans toit, Dunes, Front commun des SDF, HERSCHAM police fédérale, Jamais sans toit, La Fontaine, La rencontre/source, La ruelle, Maison droit Quart Monde, Poverello, Teleservice....

(2) Le Soir, 29 juin 2005.

Les acquis :

- La Commune ou la police prévient lacoordination du collectif d'un décès. Contacts sont pris pour connaître les détails de l'inhumation et diffuser les informations à toutes les associations[1]. Adresse du collectif : <mortsdelaruebxl@yahoo.fr>. *« La nouvelle d'un mort pourra être rapidement répercutée aux associations qui relayeront l'info dans la rue afin d'alerter les proches, ou de se mobiliser pour assister aux funérailles. Le travail de mémoire est important : on ne naît pas dans la rue, on y passe un moment de sa vie, mais on a tous un père et une mère, une histoire[2] »*.
- La coordination est une tournante de trois ans. Actuellement le relais est pris par Diogènes.

- La Ville de Bruxelles s'est engagée à améliorer la mise en bière et identifier chaque tombe grâce à une stèle au nom de la personne.
- Un hommage annuel sera organisé à l'Hôtel de Ville. A nous de choisir la date. Nous essayerons de le faire en même temps que Paris et Québec, les premières villes au monde a organiser un tel hommage. Cela pourrait être à la fin du mois de septembre.

4. Courte analyse

Ce collectif est un très modeste exemple de ce qu'on peut appeler un nouveau mouvement social. Plusieurs événements provoquent l'indignation des personnes concernées, celles-ci réagissent et dynamisent des personnes de référence. Ces dernières, animées par un accompagnateur encore plus motivé que les autres coordonnent les efforts de tous, structurent l'action en s'inspirant en partie de ce qui se fait ailleurs. Un palier supplémentaire est atteint lorsque la coordination est assurée par une association reconnue. Il faudrait maintenant que le relais soit pris par le politique. C'est donc une action qui concerne tout à la fois la dignité de l'homme, l'implication des institutions publiques et l'interpellation politique.

« With a little help from the CPAS »
Un usager de marque au CPAS de Nandrin : Joe Cocker

Ce jour-là, 4 août 2005, comme tous les jours, lorsque mon emploi du temps me le permet, je regarde le JT de 13h à RTL-TVI. A un moment dans ce journal on propose un sujet sur les préparatifs du festival de Nandrin, dont l'une des têtes d'affiche est le multimillionnaire du disque Joe Cocker.

Ce rescapé de la génération Drugs, Sex & Rock'n'roll, sans oublier l'alcool, activités auxquelles, comme beaucoup d'artistes de cette génération, le génial interprète s'est largement adonné, abusant de substances nocives pour le cerveau, ce qui a fortement détérioré sa santé physique et mentale, à tel point qu'à la fin des années 70 et dans la première moitié des années 80 le chanteur passa plusieurs années dans des instituts psychiatriques.

Depuis le milieu des années 80, l'artiste est clean et a repris avec succès le chemin des studios et des scènes, ce qui le mène à sa participation au festival de Nandrin.

Redevenu star, le chanteur a ses caprices, comme beaucoup de repentis. Exigeant une loge loin de la fumée et des vapeurs d'alcool, c'est au… CPAS de Nandrin que l'on a trouvé un appartement locatif en parfait état d'habitabilité et qui a servi de loge pour quelques heures à l'interprète de "With a little help from my friends". L'appartement fut spécialement décoré selon les goûts et les caprices de la star et transformé en loge de luxe.

Lorsque l'on aborde la problématique du logement avec des responsables de CPAS, les réponses sont toujours les mêmes : manque de logements, insalubrité des logements appartenant au CPAS et le manque de moyens pour rénover ceux-ci. Lorsqu'une famille en difficulté recherche un logement d'urgence, peu de CPAS peuvent répondre aux besoins de cette famille, et voilà qu'un CPAS peut mettre d'urgence à la disposition d'une star un appartement et le décorer selon les caprices de celle-ci !

En conclusion, je me pose quelques questions, comme : n'y a-t-il pas d'hôtel dans la région pour recevoir cet artiste?
N'y a-t-il pas de défavorisés en manque de logement salubre à Nandrin ?
Si un usager du CPAS de Nandrin demandait une aide sociale supplémentaire pour acheter de la peinture pour rafraîchir son logement, l'obtiendrait-il ?
Est-ce bien dans les missions du CPAS d'héberger une star du show business qui possède une immense propriété au Texas ?

N.B. Ceci n'enlève rien au talent du chanteur…

***André Sandra**, dit DD Zintégré*

Six mensonges sur le vieillissement et l'avenir des pensions

***Felipe Van Keirsbilck**, CNE.*

Devenons-nous un pays de vieux ? Pourra-t-on encore payer nos pensions demain ? Faut-il mettre de l'argent de côté ? Qui ne s'est jamais posé ces questions ? Qui n'a jamais entendu les réponses à la mode ? Dans la foulée de la publication d'un livre du chef du service d'étude de la CSC[1], nous avons voulu contribuer à la résistance au discours de mystification sur le soi-disant « choc du vieillissement ». Vous trouverez au centre du journal une brochure reprenant les principaux de ces mensonges, publiée dans le cadre de la campagne CNE « Notre patrimoine social ».

1. Des outils pour débattre et pour convaincre

Le Collectif réunit des organisations et des groupes qui travaillent sur les questions d'exclusion. Chaque fois que nous le pourrons, nous diffuserons les documents que les uns ou les autres nous proposent, en lien avec nos préoccupations communes. Dans ce numéro, nous diffusons donc une brochure importante produite par la CNE sur le thème des « fins de carrière ». Ce sera le débat des mois qui viennent (jusqu'à quel âge travailler ? faut-il supprimer les prépensions ?) avec celui sur le financement des pensions futures. Pour celles et ceux qui veulent entrer plus en détail dans les arguments des uns et des autres, un texte plus fouillé, de 25 pages environ, est à leur disposition sur le site <www.patrimoinesocial.be> ; de même, une « présentation » pour écran d'ordinateur (de type *power point*) est disponible à la même adresse.

2. Nos pensions sont payables

Un message fort est qu'il faut non pas moins mais davantage de Sécu, et que cela demande de la financer suffisamment. Non pas avec des artifices comptables (voir page 11 de la brochure), ni avec la fausse solution de la capitalisation, mais avec le choix de consacrer une part suffisante des richesses communes au bien-être commun et à la sécurité sociale.

Pour cela, pas de formule magique : développer notre système de pensions et notre Sécu demandera qu'on arrête de la définancer (ristournes aux entreprises) et d'offrir des cadeaux fiscaux à ceux qui en ont le moins besoin (réforme Reynders).

3. Financer la Sécu : encore des impôts ?

Une société avec plus de bien-être, y compris pour des « vieux » un petit peu plus nombreux, demandera aussi d'augmenter (très légèrement, et à l'intérieur de marges bien suffisantes) les ressources publiques. Est que cela signifie « plus d'impôts pour les travailleurs » ?

Pas nécessairement. Des hausses de salaires suffiraient. Mais vous le savez, la redistribution des richesses est le meilleur moyen d'orienter nos richesses communes vers les besoins que nous définissons collectivement. Cette redistribution finance nos services publics et notre sécurité sociale. Et n'oublions pas que, en outre, redistribuer, c'est favoriser la croissance. Pour payer nos pensions et nos soins de santé, il nous faudra redistribuer plus. Le tableau ci-contre nous montre qu'en proportion, les revenus du travail ont baissé par rapport aux revenus de la propriété. N'est-il pas temps de déplacer une part de la charge fiscale vers tous les types de revenus : les revenus du capital ou de l'immobilier par exemple ? Poser la question, c'est y répondre…

(1) 50 mensonges sur le vieillissement, *éd. Luc Pire.*

A lire, à débattre…

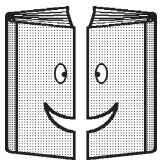

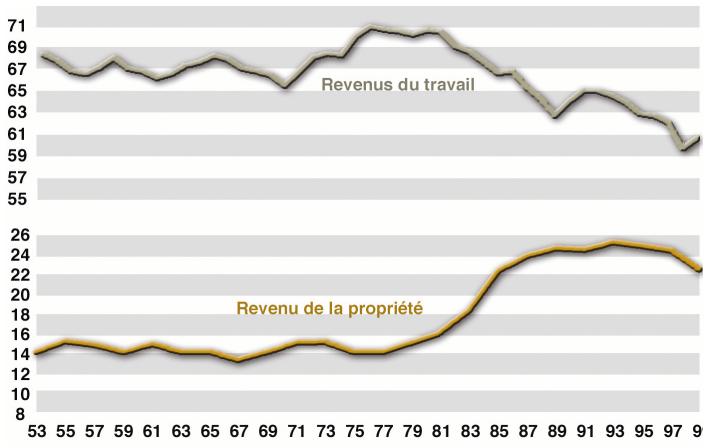

Le vieillissement actif et la nouvelle gestion des carrières

en bref

Les propositions du Gouvernement fédéral pour un vieillissement actif préludent une nouvelle façon de concevoir les fins de carrière, pourtant le vieillissement de la population n'est pas le problème majeur en matière d'emploi. La FGTB présente ici ses positions.

***Philippe Van Muylder**, Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles.*

Les intertitres sont de la rédaction.

A lire, à débattre...

1. Les aînés sont actifs

Aujourd'hui, le Gouvernement belge, appuyé par l'Europe, délaisse la problématique des jeunes pour traiter celle du vieillissement de la population et de la dénatalité nationale. D'aucuns brandissent comme argument le taux exceptionnellement bas du taux d'emploi des personnes de plus de 50 ans en Belgique. Le nombre croissant des personnes âgées ne travaillant pas ou plus serait devenu « intolérable financièrement » et mettrait en péril notre avenir économique et social.

Or, le vieillissement de la population belge ne constitue pas une catastrophe sociale mais bien un formidable progrès, fruit des luttes sociales du passé : l'allongement de notre espérance de vie est directement lié à l'efficacité de notre système de sécurité sociale ! L'allongement forcé des carrières n'est pas une solution acceptable. Bien sûr, tout travailleur plus âgé doit, s'il le désire, pouvoir travailler jusqu'à l'âge de la pension, fixé à 65 ans. Mais il doit aussi pouvoir continuer à bénéficier des avantages de la prépension, à partir de 58 ans. En outre, si sa tâche est devenue particulièrement pénible, s'il doit faire face à des restructurations dans son travail ou s'il risque de se retrouver sans emploi, il doit pouvoir aménager décemment la fin de sa carrière et se retirer progressivement du marché du travail, sans honte et en favorisant son remplacement par un plus jeune. Son expérience professionnelle doit aussi pouvoir être mise au profit des jeunes, pour les aider à entrer dans la vie active.

Enfin, sa contribution à la satisfaction des nombreux besoins collectifs insatisfaits doit également pouvoir être valorisée, comme par exemple l'animation d'un club sportif, d'une association culturelle ou plus simplement encore la prise en charge de ses petits-enfants après l'école. Par opposition au travail salarié, qui est « contraint », c'est ce que l'on appelle le travail libre, qui contribue également à la production de richesses[1].

2. Les propositions du Gouvernement fédéral

Les propositions du Gouvernement fédéral[2] pour un vieillissement actif esquissent un nouveau modèle de gestion des carrières, une nouvelle façon de concevoir les liens entre l'âge et le travail, qui ne se limite pas à la réforme des pensions et des prépensions. Schématiquement, ce modèle prétend rendre les travailleurs âgés plus « employables » et plus « mobiles » sur le marché du travail. Les nouvelles mesures envisagées devraient *« limiter le retrait précoce en stimulant les travailleurs salariés à rester actifs plus longtemps ou à retrouver plus facilement un nouvel emploi en cas de perte d'emploi »*[3].

Concrètement, le gouvernement propose notamment :

- de majorer les investissements en formation pendant la carrière globale, avec une attention particulière pour les travailleurs salariés plus âgés ;
- d'intégrer la dimension de l'âge dans la planification des formations sectorielle et

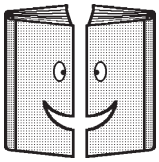

(1) Pour de plus amples renseignements sur cette notion de travail libre-contraint, se référer aux textes de Bernard Friot, notamment Puissances du salariat (1998), Et la cotisation sociale créera l'emploi (1999), Editions La Dispute. Nombre de ces textes sont disponibles sur le site <http://membres.lycos.fr/samu>.
(2) La déclaration de politique fédérale, Gouvernement fédéral, 12 octobre 2004.
(3) La déclaration de politique fédérale (op. cit.).

professionnelle, par le biais d'évaluations de la carrière, de l'agrément des compétences acquises et de la planification de la carrière professionnelle ;
- d'adapter les règles de la disponibilité sur le marché de l'emploi.

3. Deux réserves fondamentales s'opposent à cette nouvelle façon d'organiser les carrières

● Tout d'abord, sur le plan humain, est-il réaliste de demander – d'exiger – des efforts aux travailleurs qui ont progressé professionnellement par leurs propres moyens, souvent très durement et qui sont fortement éloignés de l'univers des nouvelles technologies ? On n'apprend plus de la même manière à 55 ans qu'à 25 ans !

● Ensuite, sur le plan logistique, ce modèle suppose de mettre sur pied de très importantes structures d'accompagnement, d'orientation et de formation – et donc de dégager des moyens considérables, alors que l'enseignement et la formation des jeunes souffrent cruellement d'un manque de moyens. Se profile le risque majeur de voir ces énormes charges se reporter sur les Régions, déjà occupées à tenter de relever le défi du Plan d'accompagnement des chômeurs. Et quand bien même le fédéral dégagerait des moyens suffisants, on n'éviterait pas un alourdissement des procédures régionales.

Pourquoi ne pas se concentrer prioritairement sur l'emploi des jeunes et laisser les moins jeunes quitter le travail le plus tôt possible ? Comme déjà précisé, la courbe démographique indique un rajeunissement de la population bruxelloise, contrairement à ce qui se passe dans les autres régions ; en outre, à Bruxelles, le chômage des jeunes est beaucoup plus élevé que dans les autres régions.

On le voit, compte tenu de ses caractéristiques propres, liées au chômage massif des jeunes, la Région bruxelloise n'a pas grand-chose à gagner dans les projets de « vieillissement actif ». Investir dans la formation et l'emploi des jeunes bruxellois diminuera le déséquilibre national actifs/retraités, brandi pour imposer l'allongement des carrières.

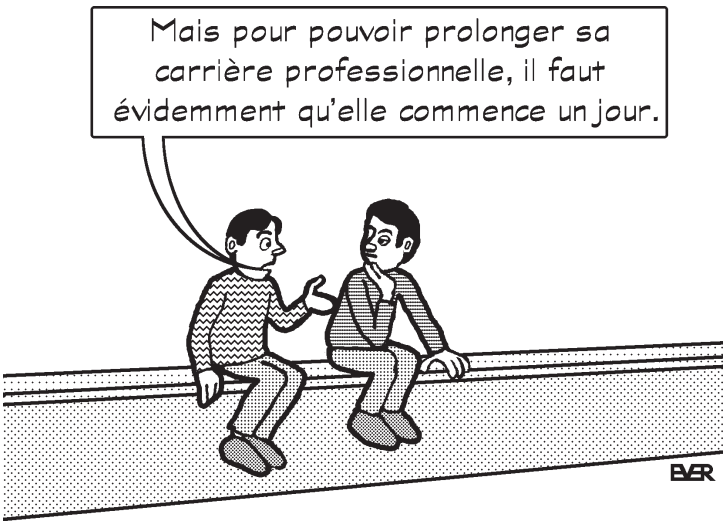

Et surtout : le financement des pensions trouve dans les jeunes bruxellois des dizaines de milliers de cotisants potentiels : c'est l'ensemble du pays, et la Flandre en premier lieu (qui connaît un vieillissement plus important de sa population), qui trouve un intérêt dans le travail des 95.000 travailleurs sans emploi bruxellois !

4. La position de la FGTB de Bruxelles

Le problème majeur demeure donc bien, plus encore à Bruxelles, le chômage des jeunes et non, comme on voudrait nous le faire croire, le vieillissement de la population. En conséquence, outre le rejet de toute atteinte aux droits acquis en matière de pension ou de prépension, la FGTB de Bruxelles a adopté, la position suivante :

● **Priorité à l'emploi des Bruxellois, plus particulièrement, des jeunes.**

C'est la seule garantie de financement, à terme, des pensions. Tout jeune doit pouvoir se voir offrir un premier emploi dès la fin de ses études. A cette fin, le plan Rosetta et les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle des jeunes doivent être sérieusement réévalués, pour en renforcer l'efficacité.

● **Renforcement des mesures d'aménagement du temps de travail et des**

A lire, à débattre...

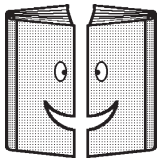

fins de carrière, couplé à un développement de mesures de tutorat des jeunes en entreprise.

Cette activité 'pédagogique' de terrain du travailleur âgé qui le désire, serait cofinancée par les pouvoirs publics et l'entreprise, le revenu dudit travailleur restant constant.

- **Renforcement de l'obligation d'embauche compensatoire en cas de prépension[4] ou de crédit temps.**

Ces mesures doivent, en outre, être contrôlées de façon efficace afin de remplir leur but : permettre aux jeunes d'accéder au monde du travail.

- **Ne pas reporter la charge du nouveau dispositif de gestion des carrières sur les régions et les communautés.**

Or elle exige, de facto, la mobilisation de nouveaux moyens financiers pour les organismes publics d'emploi et de formation, au risque de pénaliser à nouveau les travailleurs bruxellois.

- **Renforcement de la solidarité nationale et coordination accrue des politiques d'emploi** et de formation entre les trois Régions, afin de favoriser la mobilité des travailleurs bruxellois.

En outre, la FGTB a instamment invité le Gouvernement régional et les exécutifs de la Commission communautaire française et de la Communauté flamande, compétents en matière de formation à Bruxelles, à se concerter au préalable avec les interlocuteurs sociaux bruxellois, avant de prendre part à toute discussion avec le Gouvernement fédéral sur la « nouvelle gestion des carrières ».

(4) En 2000, seules 41% des prépensions donnaient lieu à embauche compensatoire.

A lire, à débattre...

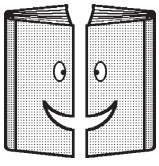

Objectifs du Millénaire Dette et fiscalité

en bref

Il y a 5 ans, les gouvernements du monde entier se sont fixé entre autres comme objectif « du Millénaire » la réduction de moitié de la grande pauvreté pour 2015. Aujourd'hui déjà la Banque mondiale et plusieurs gouvernements estiment que cet objectif n'est pas réalisable. Et pourtant les moyens existent : en réduisant les dépenses militaires et en mettant en place une fiscalité juste au niveau planétaire.

1.Objectifs du Millénaire : l'heure d'inverser les priorités

En septembre 2000, lors de la Conférence du Millénaire à New York, les gouvernements du monde entier se sont engagés à assurer « *dans tous les pays, la promotion et la protection des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun* »[1].
Une première étape avait été fixée à 2015 pour réduire la grande pauvreté de moitié, garantir l'accès de toutes et tous à l'éducation primaire, arrêter la propagation du sida et réduire de deux tiers la mortalité infantile. Ces objectifs étaient considérés comme réalisables : le rapport du Projet du Millénaire en chiffrait le coût à 135 milliards $ pour 2006 pour atteindre 195 milliards en 2015[2]. Rappelons que les pays riches dégageraient déjà 120 milliards $ par an, s'ils consacraient 0,7% de leur revenu national à l'aide au développement, comme ils s'y sont engagés. Le *PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement*, rapport 2003), estime à 46 milliards $ par an les sommes nécessaires pour « éliminer la grande pauvreté et la faim » dans le monde.

Cinq ans après, le constat de la Banque Mondiale et des présidents Lula, Chirac, Lagos et Zapatero à Tony Blair (orchestrateur du prochain G-8) est sans appel. *« Nous savons tous qu'au rythme actuel, nous n'atteindrons pas les objectifs du Millénaire en 2015 »*. Les ONG elles-mêmes s'indignent. *« **Tandis que le monde consacre chaque année près de 1.000 milliards $ aux dépenses militaires** (dépensés pour les trois quarts par les pays riches),…cette perspective fait honte à notre humanité, en particulier à nos pays nantis »*[3]. *Oxfam International* parle du prix à payer et explique pourquoi investir maintenant dans la guerre contre la pauvreté[4].

2. Annulation de la dette : effet d'annonce ou… un pas en avant ?

Pourtant, les 10 et 11 juin dernier, les ministres des finances du G-7 (G-8 moins la Russie) réunis à Londres, se sont mis d'accord pour annuler de 40 à 55 milliards $ de dettes dues à la Banque Mondiale, au FMI et à la Banque Africaine de Développement. Cette annonce spectaculaire porte sur une annulation immédiate et à 100% du stock de la dette de 18 pmays PPTE (Pays Pauvres Très Endettés ; 14 africains, un d'Amérique Centrale et trois d'Amérique latine). Neuf autres pays, ayant également satisfait à diverses conditionnalités portant sur des libéralisations et privatisations devraient pouvoir bénéficier de cette mesure rapidement.
Cette proposition du G-7 doit encore franchir deux étapes pour devenir opérationnelle : elle doit être avalisée par les Conseils du FMI et de la Banque Mondiale (en septembre), et la banque Africaine pour le développement et ses donateurs doivent se mettre d'accord pour trouver des ressources couvrant les coûts correspondant à l'annulation.

***François Gobbe**, collaborateur de Kairos Europe (Wallonie-Bruxelles) ; Av. du Parc Royal, 2 – 1020 Bruxelles ; Tél 02 762 39 20 ; <francoisgobbe@belgacom.net>.*

(1) Déclaration du Millénaire – résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies ; 8 septembre 2000.
(2) Résumé du rapport du projet – Investir dans le développement (sous la dir. J.Sachs) ; janvier 2005 p.71.
(3) Recommandations des organisations de la société civile française pour 2005 – Coalition 2005 : plus d'excuses ; mars 2005, p.3.
(4) Oxfam international – rapport décembre 2004.

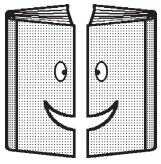

La vente d'une partie des stocks d'or des institutions internationales n'a pas été retenue comme mode de financement de l'annulation de la dette, après le refus de l'administration américaine de Georges Bush. L'incertitude règne donc sur le financement des nouveaux crédits.

Par ailleurs, pour tout dollar de réduction de la dette, un dollar du flux d'assistance sera soustrait. L'argent ainsi récupéré sera réattribué sur base de critères de bonne gouvernance. L'aide diminuera donc, mais s'étendra à de nouveaux pays. Plus que jamais la conditionnalité qui accompagnait les rééchelonnements de dette sélectionnera les pays sur base de critères d'évaluation politique et institutionnelle (critères CPIA). Le Japon et l'Allemagne ont demandé d'inclure dans la déclaration de Londres un nouveau critère explicite de lutte contre la corruption. Rappelons que les 18 premiers pays retenus ont pourtant tous déjà accompli un processus portant sur des libéralisations et des privatisations. S'ils venaient à solliciter de nouveaux prêts, ils devront à nouveau répondre à de nouvelles exigences. Ceci ne pourra qu'allonger les délais d'attribution des aides nouvelles.

Tout ceci pour dire que si l'opinion internationale s'est réjouie de cette « bonne nouvelle » et que les gouvernements africains ont en général applaudi, les ONG elles-mêmes sont plus circonspectes. En fait, il ne s'agit pas d'une annulation à 100% de la dette d'un certain nombre de pays, mais de 10% environ de leur endettement. En effet, les PPTE sont liés au total à 19 créditeurs (et pas seulement à trois même si ceux-ci sont fort importants). De plus, l'annulation ne comporte pas de calendrier précis, sinon que l'annulation portera dans la réalité sur les 40 années à venir, et donc qu'en valeur nette cette annulation porte sur 17 millards $… On ne connaît pas non plus le calendrier précis et les modalités d'accès des neufs nouveaux candidats potentiels à ce rabais. Tout ceci est dénoncé par *Eurodad* dans son rapport aux ONG[5].

A titre de comparaison, l'Irak a reçu plus, en un jour de 2004, avec l'annulation de sa dette de 30 milliards $, que tout le continent africain sur ces dix dernières années.

Aucune mention n'est faite de l'endettement de pays moyennement riches. Pour Charles Mutasa d'*Afrodad*, cette proposition néglige les responsabilités incombant aux créditeurs. Plus globalement, « on finit par s'occuper des symptômes, plutôt que des causes ». Le *CADTM* [6] parle lui de la pingrerie du G-8 et d'effets d'annonce, en rappellant les déclarations tonitruantes précédantes du G-7 à Lyon en 1996 et à Cologne en 1999. Il a appellé, comme d'autres ONG, à ne pas relâcher la pression lors du sommet du G-8 en Ecosse, début juillet.

Dans le premier numéro de son bulletin trimestriel[7], le *Tax Justice Network* (TJN – Réseau international pour la Justice fiscale) posait cette question : *Où vont les bénéfices des sociétés minières et pétrolières qui exploitent depuis plus d'un siècle l'Afrique ?* La fin de la colonisation n'a pas arrêté les détournements pratiqués aujourd'hui via la fraude et l'évasion fiscale. Celles-ci ont coûté des milliards de dollars aux gouvernements africains, comme l'a constaté la Commission américaine *Securities and Exchange* à propos de la firme *Kellogs Brown & Roots* au Nigéria ou encore au Kenya. Le rapport Kassem des Nations-Unies sur la situation aux Grands Lacs a confirmé les circuits d'évasion fiscale alimentant guerres, à partir de l'extraction minière et des caisses des STN (sociétés transnationales) occidentales via le recours aux paradis fiscaux. Quand on attire l'attention sur la bonne gouvernance en matière d'aide au développement, et sur le cadre des échanges Nord-Sud, l'évasion fiscale et la corruption entretenues par les grandes STN occidentales ne devraient pas être oubliées…

3.Taxes globales et paradis fiscaux

Les propositions Lula-Chirac énoncées en

(5) Voir Les détails machiavéliques : les implications de la proposition du G-7 sur la dette *; 14 juin 2005).*
(6) voir <www.cadtm.org>.
(7) Tax Justice Focus – n° 1 vol 1 - bulletin trimestriel du TJN – disponible sur demande auprès de Jenny Kimmis.

septembre 2004 (rapport Landau) allaient dans le sens d'un élargissement du cadre socio-économique de l'aide au développement à la fiscalité[8]. Le GT-5 a présenté en avril 2005 à la réunion du Conseil économique et social de l'ONU (Ecosoc), un ensemble de neuf propositions d'innovations financières dans le cadre de l'action contre la faim et la pauvreté. On y retrouve à côté de la taxe Tobin, des taxes globales sur les armes, sur le kérosène ou billets d'avion, des droits de tirages spéciaux pour le développement, des contributions volontaires via des cartes de crédit, l'appui aux fonds éthiques et la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.

Seule cette initiative prise par le GT-5 met en avant les aspects fiscaux des relations économiques. Personne, ni en plénière, ni en réunions annexes (table ronde), n'a soulevé cette question. Selon Landau lui-même, l'approche consensuelle du GT-5 n'a pas permis de traiter à ce jour des questions aussi controversées que la fuite des capitaux ou les revenus des capitaux offshore non taxés[9].

C'est dire si l'exigence d'une fiscalité mondialisée enfin inscrite et relayée au sein de ce groupe pose encore question. Elle va à contre-courant de la pensée libérale. On en trouve la confirmation dans une étude récente du FMI-Banque Mondiale, consacrée à étudier l'intérêt des taxes globales[10]. On n'y trouve, à part la taxe Tobin, aucune référence à l'existence des paradis fiscaux ou à une taxation du capital (part la plus mobile et donc grande bénéficiaire des échanges mondialisés qui tendent à s'établir là où la pression fiscale est la plus faible). La pratique des prix de transfert internes propres aux groupes multinationaux (qui représentent le tiers des 13 trillions d'échanges mondiaux) n'est pas prise en compte, ni les manipulations comptables entre maison-mère et filiales, dont *Enron* ou *Parmalat* sont une belle illustration.

Comme le souligne une récente étude en Amérique latine[11], le talon d'Achille des économies du continent est la politique fiscale. « *Sur notre continent prévaut le veto fiscal des classes dominantes. La longue expérience coloniale a cimenté une tradition selon laquelle les groupes sociaux héritiers de la richesse et des privilèges de conquistadors jouissent d'irritantes prérogatives à l'heure de payer leurs impôts… Sans une réforme fiscale poussée il n'y aura ni reconstruction de l'Etat ni politiques actives pour résoudre les grands défis de notre temps* ».

4. La lutte pour une fiscalité juste

Il faut aujourd'hui construire au sein du mouvement altermondialiste un pôle d'action et d'analyse capable de développer la lutte contre les paradis fiscaux, l'évasion fiscale et en faveur du développement d'une fiscalité juste.

Le 17 juin dernier une mobilisation européenne s'est tenue à Bruxelles pour faire pression sur les chefs d'Etats européens sous le thème *« Pour la justice fiscale et les taxes globales – contre les paradis fiscaux et judiciaires »*, soutenue par 40 organisations européennes de développement, syndicats et associations citoyennes. Des convergences sont nées entre divers réseaux dont *Attac France*, *Attac Belgique*, le *Tax Justice Network*, la *Coalition Suisse pour le développement*, *11.11.11* et divers comités des paradis fiscaux européens. A l'heure où l'Europe s'interroge sur son avenir, comment comprendre la cohérence entre le développement d'une quinzaine de paradis fiscaux sur le continent européen et le grand marché censé reposer sur une concurrence juste et loyale ? A moins qu'il s'agisse d'une Europe néolibérale et donc asociale… L'heure de l'Europe sociale et fiscale va-t-elle sonner?

(8) Groupe Lula ou GT-5 (groupe technique des 5 : France, Espagne, Chili, Brésil et Allemagne auxquels s'est joint plus récemment l'Algérie) consacré aux mécanismes d'innovations financières.
(9) Notes du groupe de travail du TJN sur le Millénium – 19 avril 2005.
(10) Moving forward – Financing modalities towards the MDG's – DC 2005 -0008 ; 14 avril 2005 (notamment l'addendum 1) comportant une évaluation de l'impact et de la possibilité de mettre en pratique diverses propositions et notamment la taxe sur le kérosène d'avion au rendement estimé de 9 milliards $.
(11) Les défis de la gauche latino-américaine à l'aube du XXI° siècle – Atilio A.Boron – Alternatives Sud vol 12-2005 p.34 – cfr aussi l'analyse des politiques fiscales au Brésil sous le gouvernement de droite Cardoso ; la Justice fiscale pour le développement social – F.Gobbe – Gresea 2003.

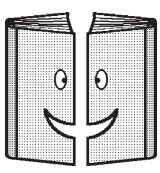

10 ans de RGP
11 moments de dialogues

en bref

Nous vous convions ici à la découverte du contenu des rencontres provinciales[1] qui ont été organisées par le Service de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la préparation du dixième anniversaire de la publication du Rapport Général sur la Pauvreté.

***Luca Ciccia**, 15 août 2005.*

Après 10 ans de « Rapport Général sur la Pauvreté » (RGP), le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale va donc présenter un rapport bisannuel en décembre 2005 dans le but de dégager *« des propositions pour améliorer les politiques, ceci dans une perspective d'éradication de la pauvreté par l'accès aux droits fondamentaux. Le rapport bisannuel a donc pour objectif principal l'aide à la décision politique : il relève des problématiques, des difficultés éprouvées sur le terrain ; il attire l'attention sur les effets pervers de certaines politiques et pointe des bonnes pratiques ; il propose des mesures concrètes qui visent à améliorer la situation vécue sur le terrain et les politiques en vigueur ; il pointe des politiques à évaluer, des questions d'évaluation ; il lance des pistes de réflexion. (…) Le rapport est remis à la conférence interministérielle. Les gouvernements des Régions, des Communautés et de l'Etat fédéral sont tenus d'en débattre.»*[2]

L'enjeu est donc de taille pour tous ceux qui se préoccupent de l'exclusion. Si nos gouvernements attachent autant d'importance à ce rapport bisannuel qu'à ceux du Conseil Supérieur de l'Emploi[3], la pauvreté sera la première des priorités politiques et médiatiques pendant quelques mois et, rêvons, relèguera ainsi le débat sur les fins de carrières au second rang.

Les dialogues organisés par le Service de lutte contre la pauvreté se sont construits sur base thématique (8 thèmes) et géographiques (10 provinces et Bruxelles-région). Essayons de mettre à jour les grandes « tendances » sans oublier les spécificités qui, selon les provinces, sont apparues. Nous ne traiterons pas ici le thème de la justice puisque nous en parlons par ailleurs[4].

1. La famille

La thématique de la famille est sans doute la plus difficile à aborder séparément des autres. La famille c'est aussi son logement, ses soins de santé, son accès à la culture, à l'éducation, ou encore ses « frais de base ». *« Il faut soit que les frais de base d'un ménage diminuent, soit que les revenus augmentent. Les frais de base d'un ménage comme le loyer, l'électricité, le gaz, l'eau, la télévision… sont très chers en Belgique et ne cessent d'augmenter »*[5]. La problématique du placement et de l'accompagnement des enfants dans leurs familles fut l'une des préoccupations soulevées par le RGP. On l'a notamment retrouvée en Brabant flamand. Ont aussi été rappelées les carences des politiques de l'accueil de l'enfance dont les effets se font sentir sur les « pauvres ». La « famille » renvoie aussi au débat sur la personnalisation/individualisation des droits sociaux. On citera F. Langenus du CPAS de Malines : *« Un isolé touche une*

(1) Les résultats de ces rencontres ont été repris dans « Mémoires de 11 moments de dialogue » édité par le SPF Intégration Sociale.
(2) Lance Débat, Service de lutte contre la pauvreté, pp. 202-203.
(3) Conseil Supérieur de l'Emploi (CSE) = organe officiel dépendant du ministère de l'emploi. La terminologie utilisée – Supérieur, Conseil - consiste à les faire passer pour neutres, indépendants et scientifiques, alors qu'ils ne sont que le reflet des rapports de force politiques, en faveur « du monde des entreprises ». Le CSE peut donc se définir comme le fossoyeur de notre système de sécurité sociale vu son rôle dans la justification de la chasse aux chômeurs, dans « l'activation » des chômeurs âgés, ainsi que dans l'abaissement futur des pensions par le biais de l'allongement de la carrière. Citons aussi la suppression programmée des prépensions, ou à la diminution des rémunérations liées à l'âge…
(4) Voir l'article « Justice et pauvreté », page 32.
(5) Flandre occidentale ; localabora.

allocation plus élevée qu'un cohabitant. Pourquoi quelqu'un déclarerait-il dès lors qu'il cohabite ? (…) Alors qu'en fait, (…) la famille est un levier important contre la pauvreté. » Mais la famille c'est aussi… l'écart global des salaires qui est encore de 25% en faveur des hommes tandis que les femmes assument encore 80% des tâches domestiques.

2. L'aide sociale

C'est le groupe de travail qui rencontra le plus de succès, entre l'urgence sociale, les candidats réfugiés déboutés, les colis alimentaires ou le rôle parfois contesté des CPAS. Tous s'accordent pour dire qu'il faut relever le « revenu de base décent » (RIS), et aussi, très logiquement, les salaires minimums. Il faut aussi *« rendre le guichet du CPAS plus accessible ».* Les politiques de mises à l'emploi et de réinsertion par le CPAS ne font pas l'unanimité. Ainsi à Namur : par leur rôle d'écoute mais aussi de contrôle, les CPAS engendrent désormais la méfiance des publics ciblés. *« Nous sommes obligés de mendier nos droits. Un ticket pour le cinéma, un autre pour le théâtre, un troisième pour que nos enfants puissent faire du sport… Il faut des tickets pour tout. Nous sommes plus fiers que ça ! ».* Et en conclusion on a pu entendre : *« Si je devais résumer cette matinée, je constate une profonde rupture entre le monde de la pauvreté et les mondes sociaux censés venir en aide aux personnes les plus fragilisées. J'espère à l'avenir voir apparaître une plus grande reconnaissance de la dignité humaine plutôt que des contrôles accrus ».* Voilà qui nous conforte dans notre combat qui commença lors de la réforme du minimex.

C'est le même état d'esprit qui se dégage des priorités établies à Namur : *« Etablir un lien avec le pouvoir politique pour que les mesures prises ne fassent pas pire que mieux. Nous souhaitons donner du sens à l'aide, diminuer la solitude et les contrôles en établissant un dialogue perpétuel incluant notamment les immigrants ».* Il est aussi demandé à Liège que se mette en place un service fédéral unique des CPAS qui prendrait en charge 100% de leur financement.

3. La santé

Comme le dit très justement Viviane Demortier du Brabant wallon, *« la santé n'est pas seulement l'absence de maladie. C'est, entre autres, une attention particulière à maintenir l'accès à l'assurance maladie, au logement, à la formation ».* On entendit aussi S. Verbeek (Anvers) qui fixa ce que devaient être *« nos priorités : des soins de première ligne plus accessibles, (…), adapter le régime de remboursement et de maximum à facturer aux revenus les plus bas et développer les soins de santé mentale ambulants »*. Comme pour avertir nos politiques avant que le débat sur les fins de carrière ne fasse trop de dégâts, le docteur Berghmans (observatoire de la

santé du Hainaut), demande d' *« élargir le terme de pauvreté. Celui-ci ne désigne plus uniquement les personnes en difficulté mais il touche également les pensionnés et les personnes aux revenus insuffisants ».* Sur la question de l'accessibilité des soins de qualité on citera R. De Boeck du Limbourg : *« Nous mettons sur la table une revendication classique : des soins de santé (y compris de santé mentale) financièrement abordables, ce qui concerne donc les médicaments, les consultations (également chez les psychologues et le psychiatre), les frais d'hospitalisation et de séjour en maison de repos. Nous proposons de tenir compte des revenus et du passé des personnes. (…) Les personnes démunies veulent avoir à l'avance une idée de ce que leur coûtera l'ensemble des frais d'hospitalisation. »* Mais l'inaccessibilité des soins n'est pas toujours que financière… *« Il faut remplir 101 paperasses pour pouvoir bénéficier de tarifs réduits en matière de soins de santé. Les lettres de la mutuelle sont rédigées dans un jargon incompréhensible. »*

4. Le travail

Sur ce thème comme pour les autres, peu de surprises et malheureusement, peu de bonnes nouvelles… RGP ou pas, rien n'a empêché que plus d'un quart des bruxellois vivent dans un ménage où aucun travail rémunéré n'est exercé ! Beaucoup de choses ont été dites sur la situation de l'emploi ou le manque d'emplois de qualité. Des réactions se sont aussi fait entendre sur les réponses politiques apportées au problème du chômage qui se résument à relever le taux d'emploi et à agir sur « l'employabilité » des sans-emploi. Le problème est connu. Relever le taux d'emploi en multipliant les temps partiels, les intérims, ce n'est pas créer de l'emploi. Activer les sans-emploi par le biais de « contrôle renforcé », ne peut pas non plus être considéré comme une mesure favorisant la création d'emplois de qualité.

Pour lutter contre la pauvreté, tout a été fait en direction des sans-emploi. N'est-ce pas au tour des entreprises de faire des efforts ? C'est ce que demande L. Horemans (Anvers) : *«Comment un chômeur peut-il s'adapter au marché de l'emploi ? N'est-ce pas au marché de l'emploi de s'adapter ? Qui est au service de qui ? C'est peut-être le système qu'il faut activer et pas les chômeurs. »* Dans le Limbourg, on a pu entendre des sans-emploi rappeler que le travail représente pour eux bien plus qu'un salaire. Il fut aussi question de promouvoir davantage l'économie sociale, de mieux prendre en compte le travail non rémunéré, etc. A Liège, on exigeait en priorité pour ce thème de revoir le monde de l'emploi en axant plus sur la répartition équitable des richesses… On est bien au cœur de ce qui nous occupe ! En 1994 déjà, le RGP nous disait que : *« La pauvreté est le résultat de l'inégalité d'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles, de l'inégalité de redistribution des richesses ».*

5. Le logement

Le problème des charges locatives qui pèsent sur les locataires fut au centre des débats. Ainsi à Anvers, où quelqu'un se plaignait de ce que son loyer augmenta de 2 % tandis que ses charges augmentèrent de 11 % ! Dans le cas des logements sociaux, il fut demandé que chacun puisse avoir une idée la plus exacte possible des frais totaux engendrés par la location et les charges locatives. On porta aussi l'attention sur les sans-abri : personne ne comprend pourquoi il faut attendre 6 mois de rue pour obtenir un logement social ! *« N'est-il pas suffisamment grave de devoir vivre un mois dans la rue ? »*

Face à la piètre qualité de nombreux logements et à la hausse des loyers, il est proposé un certificat de conformité pour tout logement mis en location, un contrôle des loyers, la construction de nouveaux logements sociaux, etc. Un exemple concret : à Ostende, on compte 11,1% de bénéficiaires de revenu d'intégration pour 7,4% de logements sociaux. Rien de nouveau depuis 10 ans… En ces temps d'inflation du coût du loyer, la question du logement reste plus que jamais cruciale dans la lutte contre la pauvreté. Même en Brabant flamand, province la plus riche de Flandre, il existe encore 4,69% des maisons qui ne disposent pas d'eau courante, de bain, de douche ou de toilette avec chasse d'eau.

6. L'éducation

L'école reste malheureusement plus souvent une machine à exclusion qu'un moyen de promotion sociale. La faute aux réseaux pour certains. La faute aux coûts de l'école pour les autres qui rappellent le droit à la gratuité de l'enseignement. Certains évoquent le cas d'écoles qui vont jusqu'à appliquer *« délibérément des frais élevés afin de ne pas attirer d'enfants de milieux défavorisés ou étrangers. »* Le Luxembourg propose de « *créer des bourses scolaires ou des chèques enseignement pour les élèves en retard. L'argent servirait à payer les manuels scolaires par exemple. N'oublions pas que ce sont les cerveaux qui forment la richesse de notre pays.* » Et les auteurs de *Mémoire de 11 moments de dialogue* d'ajouter : *« Comme l'écrivait Victor Hugo : ouvrir une école, c'est fermer une prison ».*

7. La culture

L'accès à la culture n'est pas encore des plus évident pour les plus précaires. Malgré quelques initiatives comme les fameux tickets « article 27 » qui donnent droit à des séances de théâtre, cinéma, concert, musée à moindre prix. Mais aussi positives que soient ces mesures, la logique du ticket de rationnement ne peut être une solution durable et structurelle contre la pauvreté… Les tickets, c'est bien, mais des allocations plus élevées, c'est tout de même mieux ! On relèvera ici le débat sur le thème de la culture qui eut lieu au Brabant wallon : *« S'il est indéniable que les mesures prises dans le domaine culturel après la parution du rapport 94 (article 27, subsides octroyés aux CPAS…) étaient perçues comme une avancée remarquable, les acteurs culturels restent cependant convaincus que cette ouverture en faveur du droit à l'épanouissement personnel et social des personnes précarisées nécessite une attention et un soutien à long terme. L'article 23 de la constitution établit d'ailleurs la culture comme un droit fondamental. A l'heure où les Etats généraux de la culture battent leur plein, la question de savoir quel modèle culturel mettre en place était dès lors parfaitement d'actualité ».*

8. En guise de conclusion

Ce *Mémoire de 11 moments de dialogue* n'est évidemment pas une fin en soi. La véritable bataille contre la pauvreté commencera lorsque les Politiques devront s'emparer du rapport bisannuel. Nous serons évidemment présents pour relayer toutes nos préoccupations (voir encadré ci-dessous).

D'ici là, je vous laisse méditer sur ces quelques lignes extraites de « La misère et nous » : *« La misère est là, à côté de nous ; on peut la nier, on peut l'oublier, car on la connaît mal, et elle s'exprime peu. Mais elle existe. (…) Elle n'atteint pas seulement des êtres dans leur vie matérielle, ce qui serait déjà très grave, mais elle (…) nie l'homme, elle le détruit. (…) Il faut que cet état de fait change : dans ce monde, riche à l'excès, la misère est plus inacceptable qu'elle ne l'a jamais été. »*
L'auteur est un chrétien « engagé » qui fut publié chez Grasset en… 1935. Bien plus de 10 ans donc que l'inacceptable est accepté. Pour combien de temps encore ?

Donnez-nous votre avis pour le 15 sptembre !

La note de travail qui servira de base au Rapport qui sera présenté en décembre peut être téléchargée sur notre site <www.asbl-csce.be>.

Si vous voulez nourrir la contribution du Collectif à ce rapport, merci de nous envoyer vos remarques à <info@asbl-csce.be> avant le 15 septembre.

Vers une société sans pauvreté ?
La route est longue mais l'espoir fait son chemin

Yves Martens, *<redac@ asbl-csce.be>.*

Dans beaucoup de circonstances, on peut approuver l'adage selon lequel « *Le but du chemin, c'est le chemin lui-même* ». Parlant de pauvreté, ce serait indécent et même scandaleux. Les initiatives diverses, les actions politiques et citoyennes, les études et rapports multiples, s'ils ne servent concrètement à diminuer pour ensuite mettre fin au phénomène insupportable qu'est la pauvreté, alors ils ne valent guère plus que le sonnet d'Oronte et sont, comme celui-ci, juste « bons à mettre au cabinet ».

Certaines réactions courroucées le 30 mai au Sénat et le 16 juin au Palais des Beaux-Arts[1], lors des rencontres « provinciale » et nationale sur les 10 ans du Rapport Général sur la Pauvreté (RGP) vont dans ce sens. Voilà 10 ans en effet que ce Rapport a été réalisé et beaucoup de participants ont partagé ce sentiment : quand cessera-t-on de se gausser de mots pour passer véritablement aux actes ?

(1) Désolé, je ne me fais pas à la nouvelle graphie - style sms - BOZAR, dont on affuble l'œuvre d'Horta.

Il faut pourtant se garder de conclure trop vite que ces rencontres n'étaient que des grand-messes visant à valoriser le ministre ou tel ou tel intervenant. Cette dimension n'est jamais absente bien entendu mais, contrairement à ce que mon préambule a pu faire supposer, il nous a paru important de parler du processus qui a abouti à ces rencontres. Cependant, on l'aura compris, ces fondations, si importantes soient-elles, deviennent dérisoires si l'action n'est pas présente à chaque étape de ce chemin riche en dialogues, en échanges, en réflexions. Et tout cela ne servira à rien si le politique ne s'en saisit pas pour prendre des bonnes mesures, plutôt que d'aggraver la situation, comme tendent à le faire nos gouvernants en détricotant notre modèle de protection sociale.

1. Le processus préparatoire

Pas de chemin sans guide. Le *Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale* qui fait partie du *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme* a été chargé de tracer la voie, de coordonner tout ce travail de préparation. Une première note de discussion a été réalisée par le service sur base de la littérature, d'interviews et de contributions écrites sur chacun des thèmes suivants : **Famille, Aide sociale, Santé, Travail, Logement, Education, Culture et Justice**.

Chacune de ces notes a ensuite été discutée au sein de concertations réunissant, pour chaque thématique, des associations de lutte contre la pauvreté, des syndicats, des acteurs de l'économie sociale, les Offices régionaux de l'Emploi et l'Observatoire social européen. Ainsi, par exemple Dédé (André Sandra) a participé aux réunions des groupes **Aide sociale** et **Logement** et moi-même à celles du groupe **Travail**. Chacun de ces groupes s'est réuni 4 à 8 fois durant 3 heures. A chaque fois, la note était rediscutée et ces échanges permettaient au service de retravailler la note dont la nouvelle version était communiquée à tous par courriel avant la réunion suivante. La diversité des intervenants a permis de vrais dialogues très instructifs, y compris avec des Flamands loin d'être tous gagnés par un certain égoïsme de riches, même si c'est de plus en plus l'image que les partis flamands donnent aux francophones. Cette méthode de travail s'étalant sur plusieurs mois a permis

d'aboutir à des documents très riches constituant de véritables mines d'informations pour les politiques qui voudraient s'en saisir.

Ces textes ont été repris dans une brochure intitulée « Lance débat » qui a été distribuée lors des rencontres provinciales[4]. Vous pouvez aussi la télécharger sur <http://www.luttepauvrete.be/debat10ansRGP.htm>.

Les rencontres provinciales (nous gardons par facilité le terme même pour Bruxelles) n'ont par contre pas bénéficié de cette méthodologie caractérisée par le long terme. Il s'agissait là, en une demi-journée, de rencontrer le politique et, après deux heures d'ateliers thématiques, de communiquer au ministre la priorité dans chaque domaine.

2. Les rencontres provinciales et nationales

Je ne parlerai ici que de la rencontre à Bruxelles, puisque c'est celle à laquelle j'ai participé. Elle avait lieu sous les ors du Sénat, ce qui nous a valu un mot d'accueil bien sympathique de la Présidente de l'institution. Madame Lizin, malheureusement, n'était pas là lors de la conclusion. Comme toujours dans ce genre d'occasions d'ailleurs, nous n'avons croisé que très peu de représentants politiques et généralement les mêmes que, par exemple, lors de la présentation du rapport pauvreté dans la région de Bruxelles Capitale[2]. Le ministre Dupont lui était évidemment présent – c'est bien le moins dirons-nous – et il faut reconnaître qu'il ne s'est pas dérobé lorsqu'il a été assez sèchement interpellé. Mais autant les rencontres préparatoires ont été riches, autant cette « représentation » n'a pas apporté grand-chose sur le fond et le « Mémoire de 11 moments de dialogue »[3], distribué lors de la rencontre nationale et reflétant les 11 rencontres provinciales ne va pas aussi loin que la brochure « Lance débat ». Bref, ce jour-là, comme souvent en pareille circonstance, l'essentiel s'est passé dans les couloirs : les rencontres intéressantes, les échanges d'infos et ou de coordonnées, les interviews ayant notamment servi au film présenté le 16 juin.

Même constat le 16 juin (ces deux événements ont été - bien - organisés par la Fondation Roi Baudouin) : ce n'est définitivement pas là que ça se passe. En tout cas que se constituent les outils intéressants d'analyse et d'action. Ce genre d'événement est intéressant pour se retrouver/se rencontrer, pour donner un écho journalistique à la démarche et pour mettre en valeur le ministre. Mais verba volent, scripta manent.

3. La conclusion du processus

Ce qui est rassurant, c'est que cette rencontre nationale du 16 juin n'était pas un point final au processus. Dès septembre a lieu un approfondissement en concertation[5], à nouveau piloté par le *Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale*. L'aboutissement sera le rapport bisannuel du Service, attendu pour décembre.

L'aboutissement ? Que dis-je ? Tout restera à faire bien sûr. Ce rapport sera d'ailleurs présenté à la Conférence interministérielle de l'intégration sociale, organe de suivi de la politique de lutte contre la pauvreté réunissant tous les niveaux de pouvoirs compétents. Avec cet outil, le monde politique prouvera-t-il enfin que toutes ces démarches sont menées dans un but réel d'améliorer notre société ou montrera-t-il qu'il ne s'agit que de s'acheter une bonne conscience à bon compte ? Dans ce dernier cas, nous tous qui nous sommes investis dans ce parcours riche et complexe, nous aurons le sentiment d'avoir été poussés dans une voie… de garage…

(2) Cf. n° 47 pp. 21-29)

(3) voir article de synthèse page 26 ; vous pouvez télécharger ce mémoire sur <http://www.kbs-frb.be>.

(4) Nous disposons de quelques exemplaires : vous pouvez l'obtenir sur demande à notre secrétariat.

(5) Donnez-nous votre avis. Voir encadré page 29.

Justice et pauvreté

Ghislaine de Smet *;*
<ghislaine.desmet@skynet.be>.

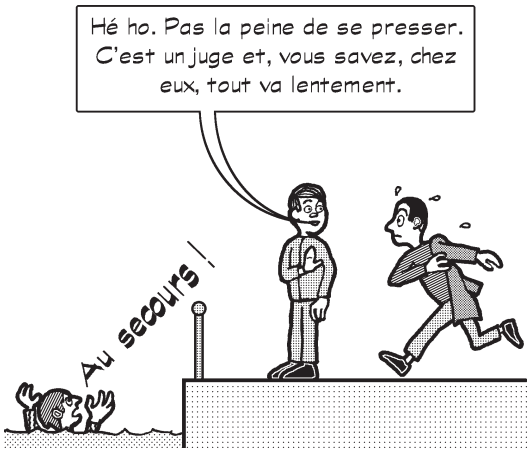

A l'occasion des 10 ans du Rapport général sur la pauvreté (RGP), le thème de l'accès à la Justice a également été discuté. Les relations avec la Justice restent difficiles pour les pauvres : elles se résument plutôt en décisions judiciaires contraignantes, les réduisant le plus souvent à une privation de droits. Les personnes démunies ne se sentent pas véritablement des « sujets de droit », mais plutôt objets de procédures et de poursuites diverses devant lesquelles elles finissent par déclarer forfait.

(1) Voir page 5 de ce journal, et page 22 dans le n°49.

En effet, elles sont amenées à développer des stratégies diverses de survie au quotidien, sans arriver à faire face à toutes les obligations imposées par la société, ce qui peut entraîner des problèmes avec la Justice. L'exemple le plus parlant est celui du locataire qui estime « de son bon droit » de ne plus payer son loyer, suite à l'attitude du propriétaire qui n'entretient plus un logement vétuste. Devant la Justice, le propriétaire obtient l'expulsion du locataire…

Les pauvres sont soumis à des convocations multiples : pour une dette impayée, pour des travaux effectués au noir, etc., dans lesquelles leur situation de pauvreté n'est pas prise en compte et n'agit pas comme une circonstance atténuante. Le juge traite des épisodes circonscrits, dont les causes lui échappent, tout comme lui échappent les conséquences de sa décision. Il n'est donc pas étonnant qu'une méfiance se soit installée envers la Justice et ses représentants. Un juge de paix à Bruxelles indique qu'il passe des journées complètes à prononcer des jugements par défaut…

D'autre part, la compréhension de documents juridiques pose problème : les gens réagissent très souvent en ne répondant pas au courrier ou aux citations en justice, ce qui les entraîne dans un cercle vicieux et les empêche de faire valoir leurs droits. L'information elle-même est conçue de manière écrite (même s'il y a eu des démarches intéressantes visant à simplifier le langage juridique), alors que c'est la communication verbale qui vient au premier plan pour les personnes défavorisées. Il faut veiller à leur expliquer le contenu d'un jugement, les voies de recours, et donc donner ces missions à l'aide juridique de première et deuxième lignes.

Enfin, une autre source de difficultés est celle de la relation au temps : le temps des personnes pauvres est celui de l'urgence, de la survie jour après jour, donc de l'attente d'une décision rapide qui atténuera – peut-être – leurs difficultés. Tandis que le temps de la Justice est celui de la « procédure qui suit son cours » : les délais légaux, les reports d'audience, l'arriéré judiciaire. Même si dans certains cas cette lenteur peut leur être favorable (prescription de certaines dettes, par exemple), cet avantage n'est pas acquis automatiquement : il faut l'invoquer explicitement au tribunal et donc le connaître…
Mais il y a un temps judiciaire incompressible : quelles mesures envisager pour le mettre mieux en phase avec les besoins urgents des personnes défavorisées ?

Le RGP insiste sur le décalage culturel entre les justiciables défavorisés et le monde judiciaire, dont les professionnels (avocats et magistrats) sont issus de milieux aisés. Il faut donc les former par rapport aux difficultés et aux aspirations des personnes vivant dans la pauvreté. Les travailleurs sociaux ont également besoin d'une formation au droit pour pouvoir orienter les usagers.

L'accès à la Justice a été considérablement modifié par la loi du 23 novembre 1998 relative à l'aide juridique. Cependant, des problèmes subsistent : la plate-forme « Justice pour tous » fait de nouvelles propositions en la matière[1].

Les droits de l'homme ne s'arrêtent pas à la porte des prisons

en bref

Il a fallu 9 ans pour que le projet de loi « Dupont », établissant un statut et des droits fondamentaux aux prisonniers, voie le jour. Avant cela, les directeurs de prison étaient seuls « maîtres à bord »…

***Séverine Merckx**, stagiaire juriste, Ligue des Droits de l'Homme ; juin 2005.*

1. La loi Dupont

Après 9 ans de cheminement, la loi « Dupont » concernant l'administration des établissements pénitentiaires et le statut juridique des détenus a enfin vu le jour ce 12 janvier 2005. Les enjeux politiques de cette loi sont considérables : elle a pour but de conférer aux détenus un statut juridique et donc de leur reconnaître enfin certains droits fondamentaux, ainsi que les moyens pour les faire valoir.

Avant l'adoption de cette loi, le contenu et la portée des peines privatives de liberté étaient déterminés essentiellement par le pouvoir exécutif et par l'administration : les libertés et droits fondamentaux des personnes incarcérées dépendaient donc exclusivement du Ministère de la Justice et de l'administration pénitentiaire. La matière était par conséquent régie par des arrêtés royaux ainsi que de nombreuses circulaires ministérielles disparates. Ce système n'assurait aucune harmonie et laissait une place trop importante à l'arbitraire[1]. Suite à l'adoption de cette nouvelle loi, les différences de traitement sont strictement limitées et laissent place à un véritable statut juridique pour les personnes privées de liberté.

La loi Dupont vise les condamnés et les inculpés qui subissent une peine ou une mesure privative de liberté. Elle exclut donc les internés et les détenus sous surveillance électronique.

Comme le rappelle la loi, sauf exception, l'exécution d'une peine ou mesure privative de liberté s'effectue en écrouant la personne à l'égard de laquelle la peine ou la mesure a été prononcée. L'exécution de la peine privative de liberté doit s'effectuer dans des conditions respectant la dignité humaine et permettant au détenu de préserver ou d'accroître le respect de soi, tout en sollicitant son sens des responsabilités personnelles et sociales et en veillant à la sauvegarde de l'ordre et de la sécurité. Cette peine privative de liberté a pour but la réparation du tort causé aux victimes par l'infraction, la réhabilitation du condamné et la préparation individuelle de sa réinsertion dans la société.

Quant à l'inculpé, il est présumé innocent tant qu'il n'a pas été condamné en vertu d'une condamnation coulée en force de chose jugée. Dans ce cas, la privation de liberté ne peut présenter un caractère punitif ! Les inculpés ne devraient pas être mis en contact avec les condamnés, sauf s'ils donnent leur accord en vue de participer à des activités communes. Ils doivent, en outre, bénéficier des facilités nécessaires pour faire valoir leurs droits dans leur procédure judiciaire.

Le principe fondamental reconnu par cette loi est le suivant : les prévenus, les accusés et les condamnés, même derrière les barreaux, restent des citoyens titulaires de droits fondamentaux internationalement et constitutionnellement reconnus. Dès lors, les personnes incarcérées ne sont nullement privées de leurs droits sociaux, civils, politiques, économiques ou culturels, à l'exception des limitations directement liées à leur privation de liberté ou découlant directement de la loi.

2. Conditions de vie dans les prisons

● Les conditions de vie matérielles

Le détenu se voit reconnaître le droit d'avoir un espace de séjour, qu'il peut aménager à sa guise tout en respectant le règlement d'ordre intérieur ainsi que la sécurité. A l'origine, la proposition de loi prévoyait un espace individuel de séjour mais, pour des raisons budgétaires, le terme précisant cette

(1) Voir aussi article dans notre Dossier « Prisons et exclusion », page 16.

individualité a disparu du texte final. En effet, dans l'état actuel des choses, caractérisé par une surpopulation endémique, les auteurs de la loi ont jugé qu'attribuer à chacun un espace individuel serait trop coûteux… On reconnaît également un droit d'accès à des espaces réservés aux activités communes, dans lesquels des règles minimales de sécurité, d'hygiène et de dimension sont instaurées.

Il est précisé que l'alimentation doit être correcte et adaptée à la santé de chaque détenu. En ce qui concerne les tenues vestimentaires, sauf lors de l'exécution de travaux ou d'activités qui requièrent des tenues réglementaires, le détenu est en droit de porter ses vêtements et chaussures personnels. Enfin, les objets personnels peuvent être gardés ou acquis s'ils sont compatibles avec l'ordre et la sécurité. Un compte personnel permettant aux détenus de se procurer des biens durables et de consommation par l'entremise de la cantine est autorisé, mais ils ne peuvent détenir d'argent comptant.

- **La vie en communauté et le contact avec le monde extérieur**

Le principe qui régit l'incarcération est celui du régime communautaire ou semi-communautaire, l'exception étant le régime de la sécurité individuelle. La loi détermine les règles applicables à ces différents régimes et précise que les inculpés ont le droit de se retirer à tout moment dans leur espace de séjour et le droit de participer à des activités.

Les détenus ont le droit d'entretenir des relations avec le monde extérieur, sauf limitations prévues par la loi. Ce droit aux relations comprend notamment le droit à la correspondance, avec contrôle limitatif éventuel à la remise du courrier. Il est aussi possible pour le détenu de communiquer par téléphone chaque jour à ses frais, sauf exceptions motivées. La loi réglemente encore les contacts avec des personnes plus spécifiques comme les avocats et les journalistes. Concernant les visites, il est possible pour le détenu de recevoir des visites chaque jour.
Les personnes en détention préventive ont un droit de visite au moins 3 fois par semaine. Des visites dans l'intimité sont organisées. Le refus des visiteurs doit être strictement motivé et la surveillance lors de ces visites est limitée.

3. Autres droits reconnus aux détenus

Sont également reconnus aux détenus les droits à la liberté de pensée, de conscience et de religion, ainsi que le droit de les vivre, de les pratiquer et de bénéficier d'une assistance spirituelle.

Des activités de formation et de loisirs sont prévues, avec pour principe un accès aussi large que possible dans un but d'épanouissement et d'amélioration des perspectives de réinsertion, notamment par l'alphabétisation, les formations professionnelles et les activités créatives. Des allocations de formation limitées sont prévues, ce qui permet de ne pas pénaliser les détenus qui font ce choix.

L'obligation de travailler est remplacée par un droit subjectif de participer au travail disponible. Le but est de donner un sens à la détention, de préserver, renforcer ou acquérir l'aptitude assurant la subsistance après la libération.

Un accès aux soins de santé assez large est prévu, ainsi que des expertises médicales et médico-sociales pour vérifier les aptitudes et incapacités au travail et au sport, mais également, dans le cadre décisionnel, quant à la détention, aux placements et aux transfèrements, aux sorties et à la libération anticipée.

Le détenu a un droit d'accès à toutes les formes d'aide judiciaire et l'aide sociale peut éventuellement lui être accordée. Un dossier peut également être établi pour qu'une aide lui soit accordée à sa sortie. Pour veiller à l'ordre et à la sécurité, des mesures coercitives sont prévues, notamment par le biais de fouilles, de retraits, d'exclusions de certaines activités ou d'isolements. Des punitions sont aussi prévues en cas d'atteinte au règlement d'ordre intérieur et de violation des lois dans la prison.

4. Les moyens de faire valoir ses droits

Des Commissions de surveillance ont été instaurées. Exerçant leurs compétences au sein d'une ou de plusieurs prisons, elles se subdivisent en différentes commissions, notamment en une Commission des plaintes, chargée de récolter les plaintes des détenus, qui a des pouvoirs très étendus de prise de décision, de médiation et de recours contre les placements et les transfèrements. Un recours est possible devant la Commission d'appel du Conseil central de surveillance pénitentiaire.

La Commission de surveillance exerce un contrôle indépendant sur les prisons dont elle a la charge. Son contrôle porte tant sur les règles internes à la prison que sur le traitement réservé aux détenus. Elle rend des avis, des informations et des propositions, ainsi qu'un rapport annuel, au Ministre de la Justice et au Conseil central de surveillance pénitentiaire quant au bien-être des détenus. Enfin, elle exerce une médiation entre les détenus et le directeur de la prison en cas de plainte informelle. Dans l'exercice de ses compétences, la Commission de surveillance jouit de pouvoirs étendus, notamment en ce qui concerne l'accès aux prisons et la possibilité d'entretien avec les détenus et les directions.

5. Un aboutissement ?

On ne peut que se réjouir du fait qu'un véritable statut soit enfin accordé au détenu, par le biais de cette loi du 12 janvier 2005 et que des avancées notables en termes de droits fondamentaux en aient résulté. Toutefois, il est permis de regretter que, notamment pour des raisons budgétaires, certaines avancées importantes n'ont pas été incluses dans notre droit interne.

On ne peut se satisfaire simplement de l'adoption de la loi : pour qu'elle entre en vigueur, encore faut-il que le gouvernement adopte les arrêtés d'application requis, ce qui n'est pas encore gagné. Faute de quoi, la reconnaissance de ces droits risque bien d'être fort théorique.

6. La surpopulation carcérale

Le problème majeur qui se pose au sein des établissements pénitentiaires est celui de la surpopulation carcérale.

A l'origine, le projet de loi prévoyait la limitation du nombre de places dans les prisons, obligeant par là les juges à faire preuve d'imagination et donc de recourir aux peines alternatives lorsque cela était possible (surveillance électronique, peine de travail,…). Hélas, le texte a été amendé pour des raisons budgétaires, une fois de plus, et aucune solution de remplacement pour faire face à ce problème endémique n'a été intégrée à cette loi de principe.

Comment assurer le respect des droits des détenus, notamment le droit d'avoir un espace de séjour aménagé à sa guise, ou comment séparer les inculpés, vis-à-vis desquels aucune décision de culpabilité n'a encore été prise, des condamnés, lorsque l'on sait que les prisonniers sont littéralement entassés dans les prisons dans des proportions épouvantables ? Comment même respecter la recommandation du Conseil de l'Europe qui dispose que les détenus doivent être logés pendant la nuit dans des chambres individuelles ?
Le Professeur Dupont, à l'origine de la loi, estime lui-même que *« tant que le problème de la surpopulation ne sera pas résolu, cette loi sera vouée à l'échec »* !

7. Un budget étriqué

Toujours pour des raisons budgétaires, l'article disposant que le détenu doit pouvoir soigner chaque jour son hygiène corporelle est bafoué par le seul fait que les prisons ne contiennent pas assez de douches pour que les détenus puissent y avoir accès chaque jour, ce qui est pourtant un droit des plus primordiaux.

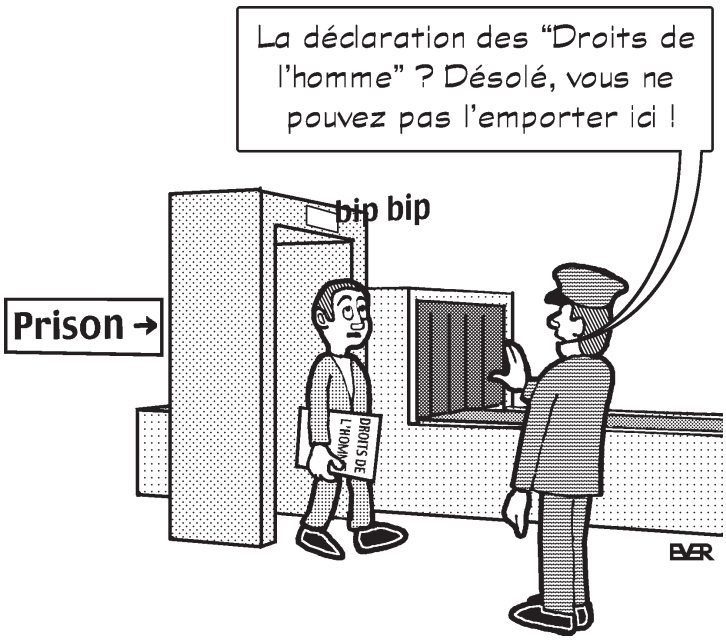

De même, on a dû réduire le délai de droit de visite en raison du coût trop élevé de l'aménagement nécessaire pour accueillir les visiteurs. Ce qui est regrettable pour la vie de famille du détenu, déjà très altérée par la détention, mais ce qui est également très dommageable pour son reclassement futur.

Il faut encore souligner le fait que les revenus accordés aux détenus travailleurs se limitent à des gratifications. Ceci alors que souvent les personnes incarcérées ont des obligations financières à remplir, que ce soit vis-à-vis de leurs proches ou dans le cadre de la réparation des infractions dont elles sont les auteurs. De plus, l'offre de travail est là aussi limitée et aucune indemnité de chômage n'est prévue. Cette situation constitue un nouveau frein à une réinsertion réussie et risque d'hypothéquer gravement tout reclassement futur.

8. La formation des agents pénitentiaires

La nécessité d'une formation complète du personnel des établissements pénitentiaires se fait sentir de manière accrue. Si une formation adéquate du personnel pénitentiaire n'est pas mise sur pied par son administration, il y a fort à parier que cette loi ne sera d'aucune utilité. Il faut en effet faire évoluer les mentalités de ce personnel qui se sent depuis des années désarmé dans l'exercice de ses fonctions (nécessité d'apprendre à gérer des relations humaines complexes, d'appréhender les caractéristiques psychologiques des détenus,…) pour espérer une compréhension et une application juste et correcte de la loi.

Puisque les agents pénitentiaires sont les intervenants principaux de la prison et qu'ils prennent véritablement en charge les détenus, il est fondamental qu'ils soient au fait de cette nouvelle loi. Il serait aussi nécessaire d'élargir les cadres de ces agents pour y inclure un personnel social et psychologique de pointe. C'est indispensable, notamment pour une revalorisation de cette fonction qui est sous-estimée et pas assez rémunérée. C'est d'ailleurs dans ce sens que penchent plusieurs pays européens, qui offrent désormais une formation complexe et de fréquentes remises à niveau pour leur personnel.

9. Conclusion

Il est important de rappeler qu'il est indispensable d'obtenir des moyens financiers conséquents en appui de cette nouvelle loi. Il faut se donner les moyens de ses ambitions. A défaut, elle sera inutile, car inapplicable. Il est évident qu'il sera difficile, voire indécent, d'imposer le respect de la loi à ces personnes délinquantes dès lors que l'Etat lui-même ne respecte pas la loi instituant leurs droits. Il est tout aussi indispensable d'envisager une formation digne de ce nom, en cohérence avec la philosophie de la nouvelle loi, pour le personnel pénitentiaire, accompagnateur privilégié des détenus.

L'évasion autorisée

1. Voyage poétique

Le 27 janvier, la Maison du spectacle *La Bellone* proposait une soirée lecture de poèmes et textes écrits par des détenus lors d'ateliers d'écriture animés par Eliane Henry de Frahan dans les prisons de Namur et Andenne. Cette initiative s'inscrit dans l'action du Réseau « Art et prison » dont le coordinateur culturel est Culture et Démocratie et le coordinateur pénitentiaire l'OED (Organisation pour l'Emploi des personnes (ex-)délinquantes).

Pietro Pizzuti et Véronique van Cutsem nous ont offert ce soir-là un étrange voyage au pays du rêve, du souvenir, de l'imaginaire où l'on peut *« devenir un nuage »* pour s'offrir *« les clés de la liberté »*. Mais où l'on peut et doit aussi se confronter à la parole et au vécu des victimes dont les mots ont été dits également. A La Bellone, havre de paix en plein cœur du tumulte de la ville, a pris corps un dialogue entre détenus et visiteuse/animatrice, coupables et victimes, présents et absents. Les sentiments, les émotions ont été à la rencontre d'un public envoûté et interpellé afin que chacun donne *« juste une main »* et œuvre à lever *« les masques de souffrance »*… Des cris et chuchotements qui nous ont donné envie d'en savoir plus sur le **Réseau « Art et prison »**.

2. A l'origine : « Words Without Walls »[1]

Le Projet « Words Without Walls » est une initiative artistique novatrice du Royaume-Uni qui a essaimé chez nous. Il part de la conviction que la pratique artistique en général et l'écriture créative en particulier constituent des moyens puissants pour permettre aux personnes détenues de se responsabiliser, de se fixer des objectifs, de développer leur créativité, de retrouver une confiance en soi, de reconstituer un tissu de relations sociales, de développer leurs compétences générales et professionnelles. De nombreuses activités ont déjà été organisées (représentations théâtrales, voyages d'étude, ateliers d'écriture créative, workshops, journées de rencontres, etc.)

en bref

En quoi l'art en général et l'écriture en particulier peuvent-ils offrir une évasion autorisée, enrichissante et prometteuse d'espoir aux prisonniers ?

3. Changer pour se libérer

Yves Martens.

Les arts en prison permettent d'acquérir des compétences clés et de libérer un potentiel de changement. Pour beaucoup de détenus qui ont échoué dans le système scolaire, les arts offrent un excellent outil pour acquérir des compétences de base utilisables en prison et après la prison et cela à travers une expérience directe.

(1) « Mots sans murs »

Mais les arts en prison permettent bien plus que d'acquérir des compétences clés. Ils peuvent libérer un potentiel de changement et permettre aux détenus de réaliser leur potentiel en tant qu'êtres humains. La violence est la forme d'expression et de communication à travers laquelle la personne délinquante communique de nombreux sentiments : passion, colère, frustration, besoin de se faire du mal, besoin de se faire remarquer, besoin d'attention… Les arts sont, eux aussi, souvent une manière violente de communiquer. Ils peuvent permettre à des personnes qui sont piégées dans un environnement violent, répressif et de survie de révéler un talent et une énergie de manière positive, d'envelopper leurs sentiments violents de manière à ce qu'ils ne puissent pas nuire à autrui et ainsi casser le cycle de la violence et de la peur.

Les arts en prison font donc bien plus que distraire les détenus. Ils donnent une voix à leurs souffrances, les libèrent de leurs sentiments violents (catharsis). Ils transforment leur expérience et leurs perspectives. Des personnalités détruites peuvent s'embarquer dans une vie utile, gagner la confiance de grandir et guérir. La gâchette pour agir sur la frustration des détenus est émotionnelle. Les arts parlent à cette émotion, de manière plus puissante que n'importe quel juge ou personnel de prison. La créativité passe non seulement par l'esprit,

mais aussi par le cœur. Dans ce sens, les arts en prison sont aussi bien thérapeutiques qu'éducatifs.

4. Une porte vers un avenir différent

Pour la plupart des personnes incarcérées, la découverte des arts constitue la première expérience d'une activité positive et absorbante. A travers le contact avec un animateur, les détenus trouvent un lien avec quelqu'un qui s'intéresse plus à leurs capacités et à leur potentiel qu'à leurs déficiences. L'artiste en prison ouvre une porte d'entrée à un avenir différent, à un monde où différentes formes d'expression offrent pouvoir et espoir. Les arts procurent un cadre créatif où les individus travaillent souvent en équipe, ce qui permet de planifier, de réaliser des idées à travers la résolution de problèmes, de préparer une exposition ou une présentation, d'évaluer le projet. Les résultats du travail artistique stimulent et augmentent l'estime de soi, aident les personnes à réaliser, de manière concrète, que des projets peuvent être accomplis et que des promesses peuvent être remplies, qu'un détenu peut créer un impact même s'il est enfermé, même si on lui a dit toute sa vie qu'il n'était qu'échec.

5. Incompréhensions

Les personnels pénitentiaires sont souvent sous pression et sceptiques quant à l'utilité de passer du temps dans des programmes d'art. Certains craignent que la sécurité en souffre. Bien que les programmes d'expression artistique soient souvent encouragés par les services pénitentiaires et les ministres, ils sont souvent brusquement arrêtés ou mis de côté, sous la pression des personnels pénitentiaires, en faveur du développement de programmes de formation/emploi, qui bien sûr créent de meilleures perspectives d'emploi, mais n'interpellent pas le paysage intérieur des détenus.

6. Fondements législatifs

Ce projet s'enracine également dans des fondements législatifs comme la déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Règles pénitentiaires minimales du Conseil de l'Europe (1987), la réforme institutionnelle du 8 août 1980, divers accords de coopération entre l'Etat Fédéral et les Communautés, en matière « d'aide sociale aux justiciables ».

Mais évoquons surtout la nouvelle « Loi de principes concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus »[2], votée à la Chambre le 12 janvier 2005, et qui met définitivement fin au régime de « faveurs » et de « non-droit » qui régit actuellement la vie pénitentiaire.

Cette loi repose sur le principe que les personnes détenues ne sont, en principe, privées que de leur liberté d'aller et de venir. Pour le reste, elles demeurent des citoyens à part entière, qui peuvent accéder à tous les droits fondamentaux qui ne sont pas incompatibles avec la privation ou la limitation de liberté. Donc aussi au droit à la culture !

De nombreuses études criminologiques démontrent que la possibilité pour les personnes détenues d'exercer effectivement leurs droits fondamentaux diminue les risques de récidive et accroît les chances d'une réinsertion durable dans la société. L'art en prison, c'est une façon concrète d'avoir un bagage positif *à l'heure de quitter les hauts murs…*

Contacts :

Culture et Démocratie :
Sabine Verhelst, Séverine Monniez,
60 rue de la Concorde, 1050 Bxl.
Tel : 02.502.12.15
Fax : 02.512.69.11
Courriel : <cultureetdemocratie@pro.tiscali.be>

Organisation pour l'emploi des personnes (ex-)délinquantes (OED) :
Alain Harford
Tél/fax : 02.380.98.93
Courriel : oedasbl@tiscali.be

(2) Voir article page 33.

Pas assez de gardiens ou trop de détenus ?

1. La grève des gardiens

Début juillet, la prison de Forest était en grève. Une fois n'est pas coutume, c'est le manque d'encadrement qui était dénoncé. Il aura fallu 19 jours de grève pour qu'une « solution » soit trouvée. Mais cette grève est à replacer dans un cadre plus large. Quel peut encore être le sens des prisons en ce début de 21ème siècle ? Doit-on se plaindre du trop peu de gardiens ou du trop grand nombre de détenus ? Loïc Wacquant, dans « Les prisons de la misère »[1], nous rappelait déjà que l'effacement de l'Etat économique et social conduit au renforcement de l'état pénal.

Après 19 jours de grève, la prison de Forest redémarrait ce 16 juillet 2005. Les gardiens de la prison ont décidé de reprendre le travail suite aux propositions négociées avec la ministre de la justice, Madame Onkelinx. Les gardiens revendiquaient l'engagement de 21 personnes supplémentaires ; 13 agents seront finalement engagés. Le transfert problématique des détenus vers les centres hospitaliers (évasion, voies de fait sur les gardiens) sera confié de manière temporaire à la police de la zone de Forest. Les agents ont aussi obtenu la promesse de la réparation, d'ici la fin de l'année, du système d'interphones. Quelques jours plus tard, les médias fêtaient, avec autant de légèreté, le 21 juillet. Fête nationale, grève de gardiens ou famine au Niger, le traitement est identique. On relate les faits, on montre des images, on commente mais jamais on n'explique !

Pour aider à l'explication, il nous a paru essentiel de vous rappeler l'existence d'un petit livre écrit par le sociologue Loïc Wacquant qui, dès 1999, nous mettait en garde contre la montée en puissance de l'Etat pénitence en lieu et place de l'Etat providence. Le conflit de Forest ne peut être réduit à ces conflits qui portent sur la charge de travail. Certes, la charge de travail fut trop élevée et c'est ce qui conduisit à l'action de protestation des salariés de la prison. Mais un problème de charge de travail ne se pose pas de la même manière si l'on parle d'usine de yaourt ou de prison. Dans ce cas-ci, la surcharge de travail est révélatrice de changements sociétaux plus larges.

en bref

Prisons de la misère et criminalisation de la pauvreté : nous sommes au cœur d'un choix de société. En route vers le modèle américain ?

2. A l'intérieur des prisons

***Luca Ciccia**, août 2005.*

Tout d'abord, quelques euphémismes liés au mot « prison » : toxicomanie (42%), bâtiments anciens, problématique des soins (MST, tuberculose, alcoolisme, hépatite,...), problème de la réinsertion (il est déjà difficile en Belgique de réinsérer - sans contrainte - les chômeurs alors pensez, les prisonniers...) etc.
Plus encore, tous font volontiers l'association entre prison et surpopulation. On compte 9.375 détenus pour 8.133 places en 2005. Plus précisément, 3.550 prévenus, 4.830 condamnés, 856 internés, 139 « divers » et n'oublions pas les 277 sous surveillance électronique. En 1990, on en comptait 6.642, soit une augmentation de plus de 41%. Voilà des chiffres qui devraient nous inquiéter.

(1) Éditions Raisons d'Agir, 1999 ; voir présentation page suivante.

Devons-nous nous limiter à constater une hausse de l'incarcération et du même coup craindre pour nos familles et nos biens dans une société de plus en plus violente ? Non bien sûr. Notre société n'est pas plus violente. Les condamnations – sauf pour les tribunaux de police qui ne condamnent qu'à des amendes inférieures à 26 euros – ont diminué globalement.

Outre le problème de charge de travail, l'augmentation de la population carcérale doit nous inquiéter. Parce que les incarcérations sont déjà en soi des méthodes excluantes dont plus personne ne croit à la valeur thérapeutique, mais plus encore parce qu'il faut recadrer les politiques policières et pénitentiaires dans le cadre d'une transformation plus large de l'Etat, transformation elle-même liée aux mutations de l'emploi et au basculement du rapport de forces entre classes et groupes qui luttent pour le contrôle de cet Etat. Le problème de surpopulation est le signe de la nouvelle société « libérale-

paternaliste ». Comme le disait Wacquant ; libéral en haut envers les entreprises, paternaliste et punitif en bas, envers ceux qui subissent le chômage, la précarisation de l'emploi et la diminution de la protection sociale. Pensez à la chasse aux chômeurs…

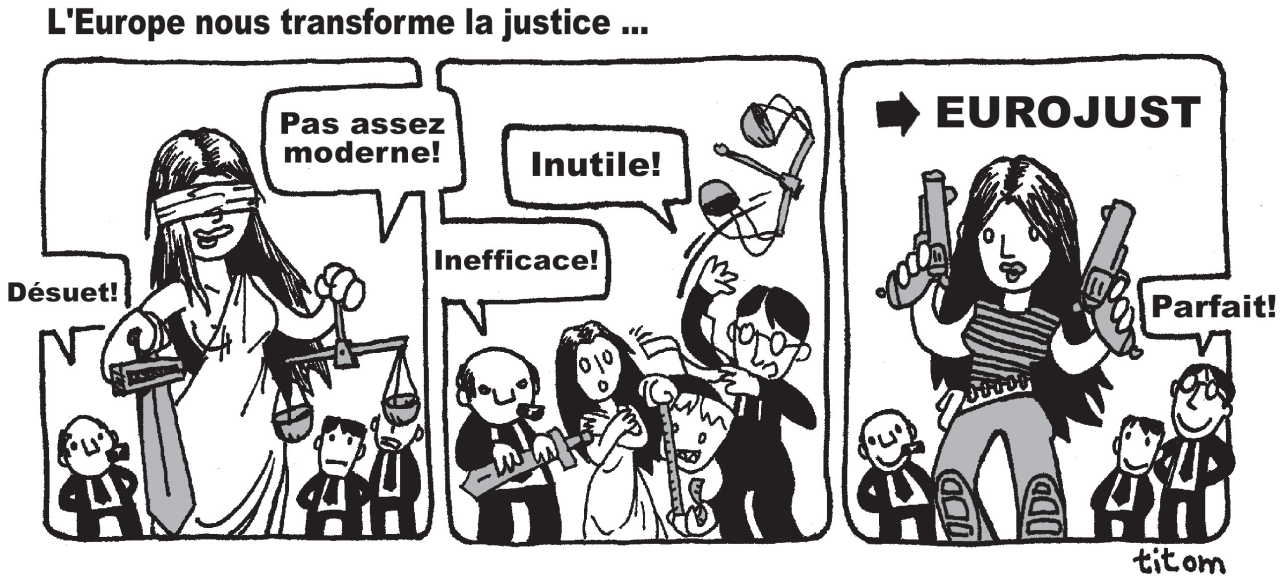

Loïc Wacquant
Les Prisons de la misère
Éditions Raisons d'Agir, 1999.

Dénonciation des "violences urbaines", quadrillage intensif des quartiers dits sensibles, répression accrue de la délinquance des jeunes et harcèlement des sans-abri, couvre-feu et "tolérance zéro", gonflement continu de la population carcérale, surveillance punitive des allocataires d'aides : partout en Europe se fait sentir la tentation de s'appuyer sur les institutions policières et pénitentiaires pour juguler les désordres engendrés par le chômage de masse, l'imposition du salariat précaire et le rétrécissement de la protection sociale. Cet ouvrage retrace les voies par lesquelles ce nouveau "sens commun" punitif, élaboré en Amérique par un réseau de thinks tanks néo-conservateurs, s'est internationalisé, à l'instar de l'idéologie économique néo-libérale dont il est la traduction en matière de "justice". Le basculement de l'Etat-providence à l'Etat-pénitentiaire annonce l'avènement d'un nouveau gouvernement de la misère alliant la main invisible du marché du travail déqualifié et dérégulé à la poigne de fer d'un appareil pénal intrusif et omniprésent. Les Etats-Unis ont clairement opté pour la criminalisation de la misère comme complément de la généralisation de l'insécurité salariale et sociale. L'Europe est aujourd'hui confrontée à une alternative historique entre la pénalisation de la pauvreté et la création d'un Etat social continental digne de ce nom.

Loïc Wacquant est professeur de sociologie à l'Université de Californie, Berkeley.

Vivement dehors !
Le journal des enchaînés

Le 7 décembre 2004, un nouveau journal est né, écrit par les détenu(e)s, sur base d'un projet mis sur pied par l'ADEPPI. Ce journal est ouvert aux détenu(e)s des prisons où travaillent l'ADEPPI, « Aide et Reclassement »(Huy), la FUNOC (Jamioulx). Egalement à ceux de Saint Hubert. Il comporte différentes rubriques : l'invité du journal, tranches de vie, tranches de romans, dessins, peintures, informations utiles et légales, etc.

Nous avons pu découvrir le numéro 1, daté de février 2005. Plusieurs poèmes, une nouvelle sur « Le temps », un mini roman, un écho du colloque « La prison : droit dans le mur ? », où aucun (ex-)détenu n'avait été invité…. Des témoignages de prisonniers, un reportage photo sur les peintures murales réalisées par un prisonnier à la prison de Nivelles, des photos du passage de Musta Largo dans une prison, des informations sur les congés pénitentiaires, une BD…

Les règles du jeu ont été établies avec l'administration pénitentiaire. Les textes polémiques sur une prison en particulier, ou les textes revendicatifs ne seront pas pris en considération (pour des raisons propres au monde carcéral et à ses limites). Tout comme ne seront pas pris en compte les textes calomnieux, diffamatoires ou irrespectueux des personnes, ainsi que les textes se rapportant directement à des faits précis pouvant nuire au fonctionnement des prisons. Les détenus signent leurs textes d'un prénom ou d'un pseudonyme, pouvant être accompagné de leur lieu de détention. Les textes sont choisis collectivement au sein de l'équipe de réalisation ; l'éditeur responsable est Daniel Demey, travailleur de l'ADEPPI.

Ce journal (20 pages) est distribué gratuitement à tous les détenus qui en font la demande ; il est également accessible à toute personne ou association intéressée par le milieu carcéral, au prix de 2,5 euros à verser au numéro de compte 001-0848554-74 de l'ADEPPI, avec mention « Vivement dehors ».

Une publication ADEPPI , avec le soutien de la Communauté française ; Base navale : Nivelles ; satellites : St Gilles, Forest, Ittre, Andenne, Tournai, Mons, Namur…

ADEPPI
(Atelier d'Education Permanente pour Personnes Incarcérées)
<http://users.swing.be/adeppi/>
303, chaussée d'Alsemberg, 1190 Bruxelles.
Téléphone: 02/ 223 47 02
Courriel : <adeppi@skynet.be>

Je suis toujours sans lunettes

Le 6 septembre débuteront les cours et les formations à la prison de Verviers. Pour la troisième année consécutive, je ne pourrai pas m'y inscrire. J'ai beau avoir écrit des centaines de lettres d'appel à l'aide au sujet de cette affaire de lunettes et du déroulement invraisemblable de ma détention depuis 3 ans : rien ne se résoud pour moi.

Que se passe-t-il à la prison de Verviers ? Ils ont d'une manière drastique diminué, voire supprimé les cours. Cette prison est déjà sans véritable atelier, donc sans travail pour au moins 40 à 60% des détenus. Les cours d'informatique, de 5 matinées et 4 après-midi, passent à 3 matinées par semaine. Est-ce la conséquence du manque d'argent à la Communauté française ?

Les services sociaux à la prison de Verviers sont complètement inexistants. S'ils existaient, mon affaire de lunettes serait résolue. J'ai jamais fait l'objet de la moindre « sanction ». Ma conduite en prison est irréprochable sur le plan de la discipline. Mais… *« le truand qui pense, c'est le cauchemar du garde chiourme »*. Si en plus on écrit, alors là…. En prison, la parole doit rester contrainte. A quand l'application de la loi Dupont ?

Une quinzaine d'avocats se sont déjà succédé pour la défense de mes différents dossiers. C'est une catastrophe pour moi. On dit que j'ai un caractère de cochon parce que je demande à être bien défendu !!! Je reste dans un trop plein de rage, d'abandon et de douleur. Sans cesse des obstacles partout… et toujours pas de lunettes malgré un jugement du 20 mai 2005 qui condamne le CPAS de Liège à me verser 280,65 euros. Les avocats – surtout si on est un prisonnier indigent – attendent de nous une attitude de subordination que personnellement je n'ai pas. De là mes nombreux problèmes. J'alerte sans arrêt le bâtonnier. J'ai déjà usé trois bâtonniers…. Celui de Verviers fait son possible pour me venir en aide.

Je refuse de garder ma souffrance muette et je continuerai à DIRE LA PRISON.

***Marc Sontrop**, 22 août 2005* ; extraits.

Agenda

— 15 septembre de 9h à 17h
Journée d'étude « **Vers un droit fondamental à l'énergie ?** »
Facultés universitaires Saint-Louis, 43 bld du Jardin botanique, 1000 Bruxelles, auditoire 1. Coût : 70 ¤ ;
Infos et inscription : <http://www4.fusl.ac.be/4DACTION/EWA_Agenda/ID/998>
Contact : Mme Nadine Noël-Adams – 02.211.79.58

— 22 septembre à 20h30
Documentaire « **Un coupable idéal** », de Jean-Xavier de Lestrade, dans le cadre de « Droits de Ciné, 30 films pour une déclaration ». La projection sera suivie d'un débat.
Salle Delvaux – Espace Verhaegen (Campus du Solbosh), av Paul Héger 20-22 à 1000 Bruxelles.
Infos : <www.liguedh.be> Tél :02.209.62.86

— 24 septembre à partir de 17h
Une nuit pour la démocratie
à La Fonderie, 27 rue Ransfort, à 1080 Bruxelles - Entrée gratuite
Infos : 02.410.99.50 ou 02.413.11.83

— 24 et 25 septembre
Université d'Attac 2005 au Centre Culturel de Seraing
Programme et inscription : <http://www.local.attac.org/liege/pages/formations.html#UnifAttac2005>

— 8 octobre de 14h30 à 17h30
« **Impôt et citoyenneté** », samedi ouvert avec Vicky Goossens (ATTAC-Liège) et Francis Sacré (UNSP : Union Nationale des Services Publics – Secteur Finances).
Organisé par ATTAC Liège, 48 rue du Beau-mur, 4030 Liège. Infos : 04.349.19.02

● 13 octobre à 20h
Débat « **2007 : libéralisation gaz/électricité = coupure des mesures sociales ?** »
organisé par le Collectif (Cf. annonce p. 4) avec, entre autres, la ministre Evelyne Huytebroeck
à Bouillon de Cultures, rue Philomène 41, 1030 Bruxelles
Infos : 02.218.09.90 – <www.asbl-csce.be>

— 15 octobre de 9h à 12h
Rencontre avec 3 observateurs privilégiés de la situation sociale à Forest : Ann Lukowiak (Secrétaire du CPAS), Anne Jannès (Institut St Vincent de Paul), Dr Michel Roland (Maison médicale « Santé Plurielle »).
Organisée par Action et Réflexion Sociales, 25, av. de Haveskercke, 1190 Bruxelles

— 22/23 octobre
Journées nationales portes ouvertes dans les CPAS

— 29 octobre de 14h30 à 17h30
« **L'impôt sur les revenus des familles** » samedi ouvert avec Grégory Didier (UNSP) et Francis Sacré (UNSP).
Organisé par ATTAC Liège, 48 rue du Beau-mur, 4030 Liège Infos : 04.349 19 02

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Nous avons besoin de vous !

Nous continuons nos chantiers, fidèles à notre préoccupation centrale : **renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser et dénoncer ensemble les causes de l'exclusion sociale.**

- actuellement, nous sommes engagés dans la plate-forme « **Stop à la chasse aux chômeurs** » pour laquelle nous assumons aussi le soutien logistique.
- nous poursuivons la **publication du journal**, en améliorant encore sa qualité, par la diversité des échos des initiatives des organisations qui nous sont proches, et par l'établissement d'un agenda intéressant.

Cela implique évidemment un autre défi : faire face à nos frais de fonctionnement (loyer, équipement, déplacements, publication, frais d'envoi) et également à une partie de nos frais de personnel, car nous avons à présent deux travailleurs. Nous assurons seuls ces coûts (y compris les frais d'impression du journal, depuis 2003). Vous comprendrez donc l'importance de votre soutien financier pour la poursuite de notre travail.

Vous pouvez nous aider :

- en mettant en route un **ordre permanent mensuel** (de 5 à 15 euros)
- en faisant connaître notre journal autour de vous et en versant votre abonnement à temps
- en venant renforcer notre CA ou nos groupes de travail (notamment pour la recherche de moyens de financement).

Abonnements *(ajouter en communication : ABO)*

15 euros/an : travailleurs
8 euros/an : sans-emploi et étudiants
30 euros/an : organisations
40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)

Cotisations de membre *(ajouter en communication : COTIS)*

(vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales)
30 euros/an : travailleurs
15 euros/an : sans-emploi et étudiants
60 euros/an : organisations
30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans-emploi

Numéro de compte (au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion) :

068 - 2370559 - 03
523 - 0800384 - 15 (banque Triodos)

Pour nous contacter : (Yves Martens et Fatih Tanriverdi)
adresse : 43 rue Philomène - 1030 Bruxelles
téléphone : 02 - 218.09.90
fax : 02 - 218.09.90
courriel : <info@asbl-csce.be>
site internet : <http://www.asbl-csce.be>

Merci à tou(te)s pour votre soutien !
et bienvenue parmi nous pour celles et ceux qui veulent nous donner un coup de main !

NOTES

Journal de Collette

Du 1er avril
au 31 mai 2005

BAER

AVRIL 2005

Mercredi 6

La peine de mort bat un triste record avec 3.797 cas : la Chine (3.400), l'Iran (159), le Vietnam (64) et les E.U. (59).

AVRIL 2005

Vendredi 22

Huy facture des frais à ses opposants pour avoir placé des panneaux appelant à voter contre un projet de la ville.

AVRIL 2005

Vendredi 29

Dès le 1er mai, les minimexés pourront emprunter gratuitement les transports en commun de la STIB.

MAI 2005

Mercredi 4

Suite à la longueur des procédures de régularisation, plusieurs jeunes demandeurs d'asile réagissent mal.

MAI 2005

Jeudi 12

Le parlement européen veut supprimer la dérogation permettant au R.U. de ne pas respecter la limite de la durée du travail.

MAI 2005

Jeudi 26

Selon une étude du Bureau du plan citée par Alain Leduc, un chômeur coûterait plus cher qu'un travailleur.

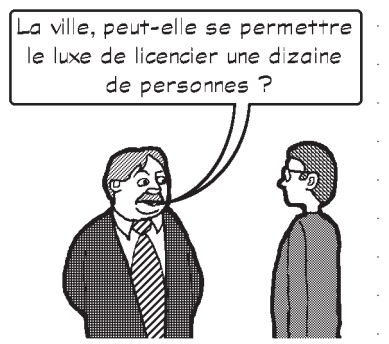

MAI 2005

Vendredi 27

Un rapport révèle qu'en 2004, huit prisonniers se sont suicidés dans les institutions pénitentières.

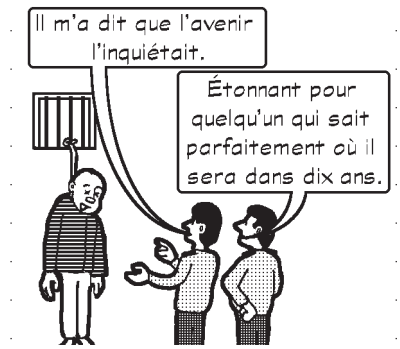

MAI 2005

Samedi 28

Dans son livre, Gilbert De Swert recense 50 mensonges que le gouvernement débite sur la fin de carrière.